



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 28 mai 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe , Direction

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 mai 2014, à 8 h 30

12 – Orientation

- 12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.005** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1146756001

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans son réseau de panneaux d'affichage extérieur numérique par Espace pour la vie pour une somme maximale de 86 231,25\$ taxes incluses

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1145361001

Conclure avec la firme NEDCO Québec, une entente-cadre d'une durée de douze mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 14-13607 (6 soumissionnaires) - (montant estimé : 256 854,15 \$ taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat de construction

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1146459004

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 841 771,91 \$, taxes incluses (contrat: 1 788 128,07 \$ + incidences: 53 643,84 \$) - Appel d'offres public S14-002 - (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.004 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction - 1145897003

(AJOUT) Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 2 ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports, pour la mise en oeuvre du Plan de transports, pour une somme maximale de 1 789 719 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 13-13216 (9 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 21 mai 2014, 8 h 30, à l'article 20.011

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.005 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction - 1146676003

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants SM Inc. pour réaliser une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 123 491,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13241 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.006 Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie, Direction - 1140185006

(AJOUT) Accorder un contrat à Groupe Dubé Entrepreneur Général Inc. pour le réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines au Jardin botanique pour une somme maximale de 2 145 647,62 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) - Appel d'offres public JAR-2012-15 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 14 mai 2014, 8 h 30, à l'article 20.012

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics - 1136223002

Autoriser le versement des lots 1 880 293 et 1 880 294 dans le domaine public de la Ville à des fins de ruelle et de promenade urbaine dans le cadre du projet de la Promenade Luc-Larivée

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1141353004

Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal pour la création d'un répertoire montréalais des bâtiments d'intérêt patrimonial publics et privés, visant particulièrement ceux considérés vulnérables

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement - 1144860020

Autoriser un virement de crédit de 3 200 000 \$ provenant du Service des finances corporatif à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat de construction pour le projet de la Maison du Citoyen - Phase 2, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

30.006 Emprunt

CE Service des finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1141629005

(AJOUT) Approuver les documents de clôture pour l'emprunt de 150 000 000 \$ CA sur le marché canadien

30.007 Emprunt

CE Service des finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1141629006

(AJOUT) Approuver les documents de clôture pour l'emprunt de 250 000 000 \$ CA sur le marché institutionnel canadien

30.008 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales - 1144784002

Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de transport collectif pour le corridor A-10/Centre-Ville

Mention spéciale :

Ce dossier sera livré séance tenante

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service des ressources humaines , Direction santé mieux-être et développement organisationnel - 1140889002

Dépôt du rapport d'activités 2013 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.002 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1141079003

Dépôt du rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal

60.003 Dépôt

CE Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre - 1143079001

Dépôt du Bilan dotation et diversité 2013 du Service des ressources humaines

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1141041004

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er mars au 30 avril 2014

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.005 Dépôt

CG Service de l'environnement , Direction - 1144390002

Dépôt du bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.006 Dépôt

CE Service du greffe , Direction - 1143624019

(AJOUT) Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897003 - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$, taxes incluses - Appel d'offres public No 13-13216 - (9 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 21 mai 2014, 8 h 30, à l'article 60.006

Ce dossier est en lien avec l'article 20.004

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	9
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	3

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 mai 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0700

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 7 mai 2014, en y retirant les articles 12.001, 12.002, 20.005, 20.010, 20.014 et 20.017.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0701

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0702

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0703

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0704

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour l'entretien et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1143838003

CE14 0705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) en faveur de Northrop Grumman Systems International Trading, inc. (cessionnaire) pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions, dans le cadre des services pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140206003

CE14 0706

Monsieur le maire Denis Coderre déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vingt-trois véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor Berline, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 688 706,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13539 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 59 648,20 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144472002

CE14 0707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Systèmes d'information Héra évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13385 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140206002

CE14 0708

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un contrat à Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour le réaménagement d'un terrain de mini-soccer afin d'y permettre l'installation de gazon synthétique, au parc La Fontaine - Revêtement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 535,99\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-6558);

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134956010

CE14 0709

Vu la résolution CA14 29 0114 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 8 avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 2 151 744,05 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le pavage, les bordures, les trottoirs sur les rues Allard et Langevin, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 2 116 744,05 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-04;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1143903010

CE14 0710

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 369 873,03 \$, taxes incluses, pour la construction d'une pergola sur le site des Jardins-jeunes du Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Jessiko inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 332 873,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2013-11;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1140185005

CE14 0711

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 230 026,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires de la station de pompage d'eau potable Mc Tavish, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Parfait électrique inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 195 026,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10123 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144087001

CE14 0712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en archéologie dans le cadre des travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier - Phase 1, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 240 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12995 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1134804002

CE14 0713

Il est

RÉSOLU :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Mme Pascale Leblanc, psychologue consultante, seule firme ayant obtenu le pointage intérimaire en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir au Service de police de la Ville de Montréal les services professionnels requis pour concevoir et diffuser une formation à 14 postes de quartier, pour une somme maximale de 94 969 ,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13485 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1142647002

CE14 0714

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe-conseil Structura international S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014 et 2015 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-01), pour une somme maximale de 380 100,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13400 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1140541009

CE14 0715

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception de deux subventions de 17 340 \$ chacune provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien et de la Société des amis du Biodôme de Montréal (SABM), pour un montant total de 34 680 \$;

- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel et d'autoriser Espace pour la vie à affecter ledit montant total pour l'organisation de rencontres professionnelles en vue de l'acquisition et du renforcement de connaissances (Biodôme de Montréal et Océanopolis de Brest), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser le chef du Biodôme de Montréal à signer, au nom de la Ville, les protocoles qui confirment la réception des subventions.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1140429001

CE14 0716

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière additionnelle de 60 000 \$ portant la contribution totale à 160 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles décrits au projet de convention et devant être complétés avant le 30 novembre 2014, soit la construction d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au Jardin botanique;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 de la convention, amendée à cette fin, intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 60 000 \$;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140185004

CE14 0717

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) un terrain situé dans l'emprise de la voie ferrée à des fins de lien cyclable au parc-nature du Ruisseau-De Montigny près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période additionnelle de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, pour un loyer total de 72 284,80 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au bail et selon l'offre de renouvellement du CN datée du 16 janvier 2014, le tout sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146646003

CE14 0718

Vu la résolution CA14 090123 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville en date du 14 avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, d'aménagement d'îlots de verdure dans le cadre du réaménagement et de la réfection du stationnement des employés au Centre du transport Legendre de la Société de transport de Montréal (STM) situé au 55, rue Legendre Est.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146355001

CE14 0719

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

Attendu que le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

Attendu que le 77e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM aura lieu du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 5 042,40 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent à Niagara Falls;
- 2- d'appuyer l'élection de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, à titre de président sortant et membre du Conseil national d'administration ainsi que de MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen et de Mme Marie-Ève Brunet à titre de membres du Conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2014-2015 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions;
- 3- d'accorder des avances de fonds aux montants de 2 521, 20 \$ à M. Michel Bissonnet et de 2 521,20 \$ à M. Maurice Cohen;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140942004

CE14 0720

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 1^{er} juin 2014, de 8 h 30 à 16 h 30, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal,
- 2- d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, d'Achetsic-Cartierville, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rosemont–La Petite Patrie, du Plateau Mont-Royal et de Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141005002

CE14 0721

Vu la résolution CA14 19 0117 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 14 avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville pour l'exercice 2014, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une somme totale de 10 947 \$ en provenance d'une donation en héritage de feu monsieur Saul Bellow, pour la réalisation d'une murale et d'objets commémoratifs en sa mémoire;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146179009

CE14 0722

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, un virement de crédits de 4 475 000 \$ en provenance d'un compte budgétaire corporatif vers les arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements;
- 2- d'imputer ce virement de crédit conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1141351001

Levée de la séance à 11 h 05

70.001

Les résolutions CE14 0700 à CE14 0722 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001

2014/05/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2014/05/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2014/05/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004

2014/05/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005

2014/05/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146756001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans son réseau de panneaux d'affichage extérieur numérique par Espace pour la vie - pour une somme maximale de 86 231,25\$ taxes incluses

Il est recommandé,

1. d'accorder , conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans son réseau de panneaux d'affichage extérieur numérique par Espace pour la vie - pour une somme maximale de 86 231,25\$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-20 18:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146756001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans son réseau de panneaux d'affichage extérieur numérique par Espace pour la vie - pour une somme maximale de 86 231,25\$ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La haute saison d'Espace pour la vie se situe de la mi-juin à la fin octobre, avec une forte concentration dans les mois d'été. C'est à cette période que l'on doit particulièrement stimuler la fréquentation des touristes, des récréo-touristes et de tous les non-résidents de l'Île de Montréal. En cette période de l'année, pour ces mêmes segments de marché, plusieurs compétiteurs se livrent une rude concurrence, notamment l'exposition *blockbuster* au Centre des Sciences (*La grotte de Lascaux : Chefs-d'oeuvre de la préhistoire*), l'exposition *Marco Polo* à Pointe-à-Callières, *Fabergé* au Musée des Beaux-Arts, de la saison des festivals ainsi que la présence du Cirque du Soleil dans le Vieux-Port jusqu'à la mi-juillet.

En 2013, Espace pour la vie pouvait bénéficier du rayonnement de Mosaïcultures internationales de Montréal et de l'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan pour occuper une grande part de l'espace médiatique, par une imposante revue de presse et une campagne publicitaire d'envergure. En 2014, la publicité doit prendre le relais pour prolonger ce rayonnement auprès de la clientèle touristique et récréotouristique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Dans le cadre de la campagne été d'Espace pour la vie, l'affichage numérique d'Astral sur des panneaux extérieurs aux abords des autoroutes, situés à chaque entrée de l'île de Montréal, a été retenu. La campagne serait déployée entre le 16 juin et le 10 août 2014.

JUSTIFICATION

Afin de minimiser les impacts de la présence très importante sur le marché publicitaire montréalais des autres attraits touristiques et événements québécois et de maximiser ses fréquentations et ses recettes, Espace pour la vie désire rejoindre efficacement les touristes, récréo-touristes et résidents des banlieues lors de leur entrée sur l'île de Montréal. Espace pour la vie ayant une programmation diversifiée dans chacune de ses quatre institutions, il est nécessaire que le support publicitaire puisse accommoder plusieurs

messages sur chaque panneau, ce que les panneaux numériques peuvent fournir. Astral Affichage est le seul fournisseur à Montréal pouvant à la fois couvrir chacun des accès routiers à la métropole et livrer l'ensemble de la campagne en panneaux numériques.

De plus, l'affichage extérieur sur panneaux positionne les événements d'Espace pour la vie comme des incontournables dans l'offre culturelle montréalaise et permet aussi d'atteindre, au passage, les Montréalais en transit.

La valeur de la campagne, selon la carte tarif d'Astral Affichage, est de 116 522 \$ (avant taxes); le tarif négocié permet d'obtenir une réduction de 35 % du coût.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'article de la Loi sur les cités et villes qui s'applique dans le cas de placements médias est le 573.3, 1er alinéa, par.5.

La dépense de 86 231,25 \$ taxes incluses est prévue à même les budgets de la division Identité et mise en valeur d'Espace pour la vie.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ce dossier compromettrait la campagne de publicité d'Espace pour la vie et pourrait avoir un effet négatif sur les recettes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Production des pièces publicitaires : 2 juin 2014

Début de la campagne : 16 juin 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des espaces pour la vie , Direction (François COURCHESNE)

Avis favorable :

Service des communications , Direction (Caroline SPANDONIDE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
Agente de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-30

Albane LE NAY
C/d Identité et mise en valeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2014-05-15



Dossier # : 1145361001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme NEDCO Québec, une entente-cadre d'une durée de douze mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 14-13607 (6 soumissionnaires) - (Montant estimé : 256 854,15 \$ taxes incluses)

Il est recommandé :

1. De conclure une entente-cadre d'une durée de douze (12) mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium;
2. D'accorder à la firme NEDCO Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 14-13607;
3. D'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-13 14:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145361001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme NEDCO Québec, une entente-cadre d'une durée de douze mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 14-13607 (6 soumissionnaires) - (Montant estimé : 256 854,15 \$ taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de s'assurer de la présence d'avertisseurs de fumée opérationnels, le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit pour chaque année la vérification de 50 000 logements et résidences par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et ses partenaires.

Lors des précédentes vérifications annuelles, le SIM constate qu'en moyenne, seulement 70 % des logements sont protégés par un avertisseur de fumée fonctionnel. Dans environ 20 % des logements visités, l'avertisseur n'est pas en état de fonctionner et il n'y a pas d'avertisseur dans 10 % des logements visités.

La majorité des décès lors d'incendie résidentiel se produisent encore dans des logis qui ne sont pas protégés par un avertisseur de fumée fonctionnel.

Le lancement de l'appel d'offres a eu lieu le 9 avril 2014 et l'ouverture des soumissions le 28 avril 2014. Nous avons publié l'appel d'offres dans le journal *La Presse* , pour une durée de 18 jours.

En 2013, nous avons dû octroyer un 2e contrat pour un total de 14 500 avertisseurs de fumée à la suite d'une nouvelle procédure où les pompiers distribuent des avertisseurs de fumée lors de visites ainsi que lors d'intervention.

Présentement, notre inventaire d'avertisseur de fumée est à moins de 100 unités à la suite de distribution d'avertisseurs lors des activités suivantes : changement d'heure/changement de pile (mois de mars et octobre), journée portes ouvertes, expositions/conférences et Mois de la prévention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1130 - 7 août 2013 - D'accorder au seul soumissionnaire Dubo Électrique Ltée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de douze mois, le contrat pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13004 (montant estimé : 74 503,80 \$ taxes incluses).

CE13 0516 - 24 avril 2013 - Conclure avec la firme NEDCO, division Rexel Canada, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 13-12771 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé : 100 171,97 \$ taxes incluses).

CE12 0707 - 16 mai 2012 - Résolution au comité exécutif de conclure une entente-cadre d'une durée d'un an pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium pour une somme de 105 029,66 \$.

DESCRIPTION

Pour augmenter le nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnel et ainsi contribuer à réduire les pertes de vie et les autres conséquences des incendies sur le territoire de l'agglomération, le SIM procédera à l'installation d'avertisseurs de fumée dans les logements lorsqu'il constate leur absence à l'occasion de ses visites préventives. Cette mesure vise en priorité les îlots à risques présents sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le nombre d'incendies, le nombre de décès et les pertes matérielles par l'incendie servent à déterminer les îlots à risques ainsi que certains facteurs sociodémographiques.

En plus de ses visites préventives, le SIM embauche encore cette année une brigade de 30 étudiants pompiers qui se consacreront exclusivement à la vérification et l'installation d'avertisseurs de fumée durant l'été.

JUSTIFICATION

L'efficacité des avertisseurs de fumée dans les résidences est amplement connue et documentée. L'achat d'avertisseurs de fumée qui seront installés par le SIM est une des stratégies pour promouvoir l'augmentation du nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnels sur le territoire de l'agglomération en conformité avec les engagements pris au schéma de couverture de risques d'incendie.

De plus, en installant un avertisseur de fumée, le SIM vient rétablir immédiatement le niveau de sécurité que procure un avertisseur de fumée fonctionnel dans un logement en infraction. Cette mesure est complémentaire aux activités d'inspection et de sensibilisation du public que le SIM met en œuvre quotidiennement.

Ci-joint, la présentation des résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation justifiant le choix de la compagnie NEDCO Québec.

Par la présente demande, nous effectuons un achat de 20 000 avertisseurs de fumée à 11,17 \$/l'unité, pour une somme de 256 854,15 \$ taxes incluses.

Soumissions conformes	Autres (préciser)	Total
NEDCO Québec	-	256 854,15 \$
Dubo Électrique Ltée	-	262 143,00 \$
AL Carrière extincteur (1991) Ltée		269 041,50 \$
Protelcom inc.		366 770,25 \$

C.F.H Sécurité Inc.		367 230,15 \$
Protection incendie MCI		410 230,80 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	-	252 945,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	-	322 044,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	-	25,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	-	153 376,65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	-	59,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-	3 909,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-	1,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	-	5 288,85 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	-	2,1 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle est de compétence des services de police et sécurité incendie (tel que prescrit par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations) et également, car elle s'inscrit dans un effort de répondre aux engagements pris par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2008 (CG08 0657), notamment le programme 3 « Avertisseurs de fumée » pour augmenter le taux de pénétration des avertisseurs de fumée opérationnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de cette dépense permet de respecter le plan de mise en œuvre compris dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le lancement d'une brigade de 30 étudiants qui se consacreront exclusivement à la vérification et l'installation des avertisseurs de fumée durant l'été 2014 est prévu dans la semaine du 9 juin. Des communications médiatiques sont aussi prévues à l'occasion du changement d'heure et pour promouvoir le mois de la prévention des incendies.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Guy AUCOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin FERLAND
chef aux operations - sim 160 RCCI et
Éducation du Public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-06

Michel DENIS
C/d - prevention des incendies

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian PARADIS
Directeur Adjoint

Approuvé le : 2014-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2014-05-13



Dossier # : 1146459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Les Pavages Chenail inc." pour la "Reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée) Dépense totale de 1 841 771,91\$, contingences et taxes incluses (contrat: 1 788 128,07 \$ + incidences: 53 643,84 \$) - Appel d'offres public # S14-002 - sept (7) soumissionnaires.

Il est recommandé :

Au conseil d'arrondissement

1- D'autoriser une dépense de **46 139,62 \$**, taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant **2,51 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée) (S14-002), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **1 795 632,29 \$** taxes incluses , représentant **97,49 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- D'accorder à la compagnie "Les Pavages Chenail Inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de **1 788 128,07 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres public S14-002;

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2014-04-28 13:42

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement intérimaire
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Les Pavages Chenail inc." pour la "Reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée) Dépense totale de 1 841 771,91\$, contingences et taxes incluses (contrat: 1 788 128,07 \$ + incidences: 53 643,84 \$) - Appel d'offres public # S14-002 - sept (7) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle ont fait l'objet d'analyses par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau et par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont confirmé différentes problématiques :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur. D'autre part, le boulevard étant assez large, le drainage des eaux pluviales devient de plus en plus difficile en raison de la perte des pentes longitudinales et transversales;
- Dans la cadre du plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de Verdun, l'ajout d'un réseau d'égout pluvial a été proposé afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats) dans le but de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé dans ce projet de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux;
- La conduite d'aqueduc existante de fonte grise date d'environ 1934. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, la conduite répond aux critères d'indices de fragilité, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite de cet âge la fragiliserait et causerait des fuites après les travaux ;
- Les trottoirs seront remplacés, puisqu'actuellement ils sont considérés comme en mauvais état (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.)
- Les branchements de service d'aqueduc seront aussi remplacés pour s'assurer d'éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée;
- S'agissant d'un tronçon de boulevard assez large (grande surface de pavage à

entretenir), un aménagement de surface est requis pour une meilleure canalisation de la circulation et un aménagement paysager plus approprié par la création d'îlots verts, la plantation d'arbres et le remplacement de l'éclairage existant (2 côtés) par un réseau d'éclairage dans le terre-plein central. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction complète de ce tronçon du boulevard et d'y effectuer les travaux et aménagement requis.

Un (1) addenda a été émis pour clarifier et ou compléter les plans et les devis de l'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 11 avril 2014 : Chantiers voisins et Intervention archéologique;

Les soumissions de l'appel d'offres public S14-002, objet du présent dossier, sont valides pour une période de 90 jours. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO et le Journal de Montréal en date du mardi 25 mars 2014. Les soumissionnaires disposaient d'un délai de 16 jours **OUVRABLES** pour préparer et déposer leurs soumissions.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0762 – 26 octobre 2011: Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal (1100458005)

CE11 1968 – 7 décembre 2011 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant.

DESCRIPTION

Accorder un contrat à "Les Pavages Chenail inc." (fournisseur # 115290) pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée) au prix total de 1 841 771,91 \$, contingences, incidences et taxes incluses. - Appel d'offres public # S14-002 (sept (7) soumissionnaires). Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10% du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans.

Cette rue présente plusieurs conditions justifiant sa reconstruction complète :

- La chaussée est très dégradée et nécessite une reconstruction complète;
- Le plan directeur d'égout du bassin 3 recommande l'installation d'un réseau d'égout pluvial pour le drainage des eaux de ruissellement de surface d'une partie dudit bassin. L'objectif est de soulager le réseau unitaire existant pour atténuer le phénomène de refoulements d'égout ;
- La largeur importante de ce tronçon du boulevard requiert la continuité de l'aménagement optimal de surface prévue en phase I (meilleure gestion et aménagement paysager approprié) ;
- La conduite d'aqueduc en fonte grise répond aux critères de fragilité.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 7 000 m² de chaussée souple;
- La construction de 1 800 m² de trottoirs et d'îlots;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 250 mm de diamètre par une nouvelle conduite de même diamètre sur environ 365 m;
- La construction de 2 chambres de vannes ;
- Le remplacement d'une borne d'incendie;
- La construction d'un égout pluvial sur 293 m,
 - 75 m de conduite 450 mm de diamètre ;
 - 118 m de conduite 525 mm de diamètre ;
 - 100 m de conduite 600 mm de diamètre.
- L'enlèvement des raccordements des puisards existants à l'égout unitaire de 380 mm;
- La construction de 14 puisards;
- Le remplacement des services d'aqueduc;
- Le démantèlement du réseau d'éclairage existant et la construction d'un nouveau réseau (8 lampadaires);
- La construction d'autres ouvrages connexes.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC S14-002:

Reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée).

Date de l'appel d'offres : Mardi 25 mars 2014

Date d'ouverture : Mardi 15 avril 2014 à 10 h 30

Analyse des soumissions

Mis à part ceux qui ont requis l'anonymat, onze (11) compagnies se sont procurées les documents. Sept (7) entrepreneurs (63,6 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions conformes (soit .

Les compagnies qui ont procurées les documents et n'ont pas requis l'anonymat sont:

Construction G-nesis inc.

Construction S. Forget inc.

L'écuyer & fils Ltée

Pierre Brossard 1981 Ltée

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 482-2013 du 15 mai 2013 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Les Pavages Chenail inc.", détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 16 avril 2013. Une copie de cette autorisation se trouve en pièce jointe au dossier.

TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES	(Taxes incluses)				
	Prix (\$)	Contingences (10%) (\$)	TPS (\$)	TVQ (\$)	Total (\$)
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES					

1. Les Pavages Chenail Inc.	1 413 847,34	141 384,73	77 761,60	155 134,40	1 788 128,08
2. Les entreprises C. & R. Ménard inc.	1 528 934,87	152 893,49	84 091,42	167 762,38	1 933 682,15
3. Sintra Inc.	1 635 502,78	163 550,28	89 952,65	179 455,54	2 068 461,25
4. Les constructions et pavages Jeskar inc.	1 646 502,78	164 617,50	90 539,63	180 626,55	2 081 958,68
5. Groupe Hexagone s.e.c.	1 672 087,00	167 208,70	91 964,79	183 469,75	2 114 730,23
6. Excavation Loiselle inc.	1 747 882,10	174 788,21	96 133,52	191 786,36	2 210 590,19
7. Pavages d'amour	1 890 000,00	189 000,00	103 950,00	207 380,25	2 390 330,25
Estimation	1 656 496,36	165 649,64	91 107,30	181 759,06	2 095 012,35
Coût moyen des soumissions reçues (\$)					2 083 982,98
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					16,55 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme				(\$)	602 202,17
				(%)	33,68 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation				(\$)	(306 884,27)
				(%)	(14,65) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse				(\$)	145 554,07
				(%)	8,14 %

Les coûts prévus dans l'estimation SEOA établie le 19 mars 2014 et révisés le 10 avril 2014, par madame Maude Robillard, ing. jr. de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 2 095 012,35 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des quatre (4) plus bas soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2013, il est donc normal d'avoir un écart entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 602 202,17 \$, avec une moyenne se situant à 2 083 982,98 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 14,65 % (306 884,27 \$ en moins) à l'estimation. Cette différence peut s'expliquer par la volonté de l'entrepreneur "Les Pavages Chenail inc" à continuer les travaux du boulevard LaSalle, puisque celui-ci effectue présentement les travaux du boulevard LaSalle Phase I, entre les rues Brault et Bannantyne - S13-001.

Puisque les travaux du boulevard LaSalle Phase II chevauchent ceux de la Phase I, l'entrepreneur "Les Pavages Chenail inc." a fourni un prix dérisoire pour l'article de "*mobilisation, circulation et signalisation*", ce qui a une grande influence sur l'ensemble de la soumission de l'adjudicataire.

De plus, les coûts pour fins d'estimation de l'item "*Intervention archéologique*", le montant de la soumission est inférieure de 27,43% (11 661,24\$ en moins) à l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle Phase II sont de 1 788 128,08 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 53 643,84 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (**3%**) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par

des tiers tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemple déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz etc). Les coûts totaux pour les travaux sont de 1 841 771,91\$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les travaux seront assumés par le SITE, la DGSRE et l'arrondissement de Verdun selon la répartition détaillée des montants dans le tableau ci-dessous.

Le montant alloué par le SITE est de 1 210 847,06 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, pavage, éclairage et marquage).

Le montant alloué par la DGSRE est de 584 785,24 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'aqueduc, incluant le remplacement des services et les travaux y référant tel que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton vis-à-vis des emplacements de ces services.

Les coûts assumés par l'arrondissement de Verdun se résument aux travaux de plantation d'arbres.

La répartition des coût entre les partenaires se retrouvent en pièce jointe.

BUDGET VERDUN

Le budget est prévu au PTI 2013-2015 de l'arrondissement, cependant un virement administratif est requis comme suit:

Provenance

Projet 55719 Programme de réfection routière
Sous-projet 1055719001 Réfection de chaussées - diverses rues 42 000 \$
Simon 132531

Imputation - contrat

Projet 55719 Programme de réfection routière
Sous-projet 1455719002 Reconstruction entre Bannantyne et 7000 boul. Lasalle 41 000 \$
Simon 152672

Imputation - incidence

Projet 55719 Programme de réfection routière
Sous-projet 1455719003 Incidence 1 000 \$
Simon 152673

BUDGET CORPORATIF

Voir les interventions de la Direction de la comptabilité et du contrôleur financier de la DGSRE et de la Direction des opérations budgétaires et comptables du SITE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout;
- Améliorer l'aménagement urbain de ce tronçon du boulevard et créer de nouvelles zones vertes par la construction d'îlots et d'un nouveau réseau d'éclairage.

- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire la production d'eau potable;

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

Les sols ont été analysés et ont démontrés qu'une quantité de contamination de B-C a été décelé sur une surface de 1920 m² sur un total de 6350 m². Le degré de contamination permet leur réutilisation sur place en fondation en conformité avec les exigences du MDDEFP. Dans le cas de disposition éventuel de sol, des quantités qui couvrent adéquatement les estimations ont été prévues au bordereau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier. Les travaux n'auront que très peu d'impact sur les résidents, seuls l'hôpital Douglas et les serres municipales pourraient être touchés; ce qui réduit le nombre de résidences touchées par les inconvénients des travaux. Les usagers de la route seront dirigés vers les rues parallèles (boulevards Champlain et de la Vérendrye).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : **16 juin 2014 (Conseil municipal)**

- Début des travaux: **vers le 11 août 2014**
- Fin des travaux: **vers le 14 octobre 2014**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été déposé sur le site du SEAO le 25 avril 2014. Sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission : Les pavages Chenail inc., Entreprises C.R. Ménard inc., Sintra inc., Les constructions et pavages Jeskar inc., Groupe Hexagone, Excavation Loiselle inc. et Pavages d'Amour inc.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le numéro d'entreprise 1142533042, la validation de l'attestation de Revenu Québec et la validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics ont été faites.

La validation de l'attestation de Revenu Québec datée du 22 octobre 2013 et du 27 janvier 2014 a été faite.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 2014-04-16.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) a été faite.

Parmi les documents de soumission, on retrouve la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrements administratifs « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » (C-OG-DG-D-12-010)
- Encadrements administratifs « Confidentialité des estimations des contrats » (C-OG-DG-D-12-005)

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit:

Les Pavages Chenail inc.
104, boul. Saint-Rémi, C.P. 3220
Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Nana-Doris SADOU)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Chantale MERCIER)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Jean L ROY
Chef de division

Le : 2014-04-16



Dossier # : 1145897003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une entente-cadre d'une durée de deux (2) ans, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des Transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports;
2. d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public No 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur et selon les conditions stipulées au projet de convention;

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
Les Consultants SM Inc.	1 789 719\$

3. d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1145897003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport et historique

Le 19 juin 2008, le conseil d'agglomération approuvait le contenu du Plan de transport de Montréal (CG08 0362). Ce plan, établi sur dix ans, décrit les objectifs à mettre de l'avant afin d'améliorer la mobilité et la qualité de vie des citoyens. Depuis, trois ententes-cadres ont été conclues pour aider la Direction des transports à effectuer les études et à préparer les documents nécessaires à la réalisation des projets mentionnés dans le Plan de transport. La première entente (**CG08 0420**) d'une valeur brute de 6 000 000 \$ et d'une durée de trois ans couvrait les années 2008 à 2011. La deuxième entente (**CG10 0291**) d'une valeur brute de 4 000 000 \$ et d'une durée de trois ans couvrait les années 2010 à 2013. La dernière entente-cadre (**CG13 0127**) a été octroyée en 2013 pour un montant de 2 500 000\$. À ce jour, les montants de ces ententes-cadres sont épuisés. La Direction des transports ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus dans le Plan de transport.

Réalisations à ce jour

Les différents chantiers du Plan de transport ainsi que les échéances qu'il contient génèrent des efforts importants de la part de la Direction des transports. La première entente-cadre a permis, entre autres, de progresser dans la sécurisation de 50 carrefours par an, de réaliser l'avant-projet du boulevard Maurice-Duplessis, de faire progresser le dossier du 40 km/h et

de produire un guide pour l'élaboration de plans locaux de déplacements. La deuxième entente-cadre a quant à elle permis de progresser notamment dans les dossiers suivants:

1. L'implantation sur le terrain de la politique du 40 km/h;
2. Le déploiement du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) de Montréal;
3. La mise à jour de systèmes de feux de circulation munis de dispositif sonore;
4. L'élaboration de guides et de normes;
5. La préparation d'un plan d'intervention pour l'éclairage de rue;
6. La révision de l'offre de stationnement sur le Mont-Royal;
7. La sécurisation du boulevard Côte-Vertu;
8. L'avant-projet pour l'aménagement de l'antenne ferroviaire "Longue-Pointe";
9. L'élaboration de plans sectoriels de gestion des déplacements (Quartier Latin, Quartier vert);
10. La validation de l'impact de la circulation pour le quartier de la gare.

Projets à venir

Afin de maintenir les efforts nécessaires à la réalisation du Plan de transports, de nouveaux contrats doivent être octroyés. Au cours des deux prochaines années, ils serviront entre autres à poursuivre la sécurisation d'intersections et l'étude de multiples projets de réaménagement dont les projets de prolongement du boulevard Assomption et du pôle Frontenac. Plus particulièrement les ententes-cadres serviront également à interagir rapidement avec nos partenaires en transport, tels que:

- Transport Canada pour le projet du pont Champlain et l'autoroute 15;
- Le MTQ pour faire progresser la reconstruction du complexe Turcot;
- La STM pour mettre en place des mesures prioritaires pour bus et IBUS;
- L'AMT pour implanter le SRB Pie-IX, le SLR et autres.

pour ne citer que ces quelques exemples des études préliminaires sur certains volets.

Par ailleurs, de nombreux projets de développement et de réaménagement urbain prévus par d'autres Directions sur le territoire de l'agglomération de Montréal et également cités dans le Plan de transport, vont également nécessiter la réalisation de plusieurs mandats.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels, portant le # 13-13216. L'appel d'offres a été lancé et publié dans le quotidien La Presse et sur SE@O (Système électronique d'appel d'offres) le 13 novembre 2013 pour une durée de publication de 30 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 décembre 2013 et la période de validité des offres reçues est de 180 jours soit jusqu'au 11 juin 2014.

Cinq (5) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda #1 : Émis le 21 novembre 2013 : Répondre à des questions techniques formulées par des preneurs de cahiers de charges;

Addenda #2 : Émis le 25 novembre 2013 : Report de date au 18 décembre 2013 à la demande des fournisseurs pour avoir plus de temps pour soumettre leurs dossiers;

Addenda #3 : Émis le 28 novembre 2013 : Répondre à des questions techniques formulées par des preneurs

Addenda #4 : Émis le 29 novembre 2013 : Répondre à des questions techniques formulées par des preneurs

Addenda #5 : Émis le 16 décembre 2013 : Remplacer les gabarits d'enveloppes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0127 - 25 avril 2013 (dossier 1125309007) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 936 158,18\$, 601 465,15 \$ et 409 803,09 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG10 0291 - 26 août 2010 (dossier 1104021002) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes GENIVAR, CIMA+, AECOM Tecslut Inc., SNC-Lavalin Inc. et Le Groupe S.M.International Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transport pour une somme maximale respective de 1 600 000\$, 1 300 000\$, 1 000 000\$, 700 000\$ et 400 000\$ / Appel d'offres public No 10-11321 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG08 0420 - 28 août 2008 (dossier 1080037002) - Approuver les conventions et retenir les services professionnels de Tecslut, Dessau/SM, Cima, Génivar et Groupe Séguin pour la préparation de plans et devis et surveillance pour la réalisation des programmes de réaménagement géométriques et de sécurité routière ainsi que pour le soutien technique à la Direction des transports. Somme maximale respective de 1 800 000\$, 1 500 000\$, 1 100 000\$, 900 000\$ et 700 000\$ (Appel d'offres No 08-10709 - 6 soumissionnaires).

CG08 0362 - 19 juin 2008 (dossier 1081053001) - Approuver le contenu du Plan de transport de Montréal en vue de son adoption par le conseil municipal et le conseil d'agglomération ainsi que deux rapports de réponse aux recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif et de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des différents chantiers du Plan de transport et des nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Direction des transports aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en voirie, transport et circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis d'aménagement de rue (géométrie, signalisation, feux de circulation, mobilier urbain, etc.) ainsi que des études connexes en support à leurs activités. L'entente-cadre est prévue et dimensionnée afin de répondre aux besoins en transport et en circulation de la Direction des transports pour les deux prochaines années. En résumé, l'entente, visée dans ce mandat, a été classée selon la procédure à deux enveloppes. Quinze (15) firmes ont pris le cahier des charges et sept (7) ont déposé une offre. L'entente serait conclue avec Les consultants SM Inc. Le détail des pointages est illustré dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

L'expertise recherchée via cette entente-cadre concerne principalement les études de concept, d'opportunité, de faisabilité, d'avant-projets et de plans et devis touchant le transport routier et le transport en commun. Ces services doivent être obtenus à l'extérieur

pour permettre à la Direction de transports de disposer de certaines expertises techniques de pointe non disponibles à la Ville et pour permettre de disposer de suffisamment de ressources techniques pour réaliser un lot d'activités non récurrentes à long terme dans les délais requis.

L'entente-cadre qui était en vigueur jusqu'en novembre 2013 à la Direction des transports est épuisée. Il n'est donc plus possible de lancer de nouveaux mandats.

À titre d'information, il y avait 15 preneurs de cahier des charges et 7 ont déposé des offres. L'appel d'offres requerrait plusieurs expertises pointues. Seules quelques firmes détiennent cette expertise. C'est donc pour cela que seulement 7 firmes ont déposé des offres. La plupart des firmes a déposé une offre. Seule la firme CIMA+ a soumis 2 offres. Ces offres étaient associées à deux équipes de travail distinctes. Il est possible pour une firme de déposer autant d'offres qu'elle le souhaite pour chacune des ententes en autant que les équipes de travail soient différentes. Le nombre de soumissions déposées s'élève donc à 8 pour 7 soumissionnaires.

Dans le tableau ci-dessous, les montants soumissionnés sont comparés aux montants estimés. Ces montants estimés ont été calculés en fonction de taux horaires maximums. Ces taux horaires maximums respectent le décret gouvernemental 1235-87. Les soumissionnaires doivent offrir des taux en deçà de ces taux maximum afin d'être conforme.

L'expérience passée du marché démontre que les firmes d'ingénieries soumissionnent entre 5 à 10 % plus bas que les taux maximums. Les taux soumissionnés en 2013 pour ces ententes sont plus bas que les taux soumissionnés en 2012. Cette différence additionnelle est de l'ordre de 10 %. Cet ajustement du marché peut s'expliquer en partie par l'ampleur des enveloppes de l'entente.

Entente # 1 - Les Consultants SM Inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les consultants S.M. inc.	76,0	0,70	1 789 719,00 \$		1 789 719,00 \$
DESSAU inc.	76,3	0,63	1 997 103,68 \$		1 997 103,68 \$
AECOM Consultants inc.	80,8	0,63	2 059 588,57 \$		2 059 588,57 \$
CIMA+ - ÉQUIPE #1	80,8	0,63	2 090 417,96 \$		2 090 417,96 \$
CIMA+ - ÉQUIPE #2	80,0	0,62	2 090 417,96 \$		2 090 417,96 \$
ROCHE Ltée, groupe-conseil	76,0	0,58	2 172 025,65 \$		2 172 025,65 \$
Les services EXP inc.	77,3	0,54	2 334 930,13 \$		2 334 930,13 \$
Dernière estimation réalisée			2 498 482,06 \$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-708 763,06 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-28,37%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					207 384,68 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	-11,59%
---	---------

L'écart de -28,37% entre le montant estimé et le plus bas montant soumissionné semble dû aux taux horaires du personnel intermédiaire et junior qui sont nettement en dessous des montants estimés, allant même jusqu'à -39,8 %.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à la commission pour étude puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels de plus de 1 M \$ et que l'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de -28,37%.

Cette firme n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Cependant, la firme Les Consultants SM Inc. a déposé sa demande d'enregistrement au registre des entreprises ayant obtenu l'autorisation pour conclure des contrats publics. Son dossier est actuellement à l'étude par l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers. Les différents mandats seront effectués sur demande. La Direction des transports assurera la gestion des dits services. Chacun des mandats confiés à la firme Les Consultants SM Inc. devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. L'entente pourrait engager des dépenses d'agglomération.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal de 1 789 719\$.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction des transports, d'autres Directions du SITE ou autres unités municipales pour lesquels la Direction des transports offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à la conclusion de cette entente. Les crédits sont prévus au budget PTI 2014-2016 ou au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une Ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. L'optimisation des déplacements permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports:

- La réduction des arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre.
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun.
- La diminution des débordements dans le réseau local.

À l'aide du Plan de transport, la Direction des transports met en oeuvre des projets de développement et d'amélioration des réseaux de transport collectif, cyclables et routiers, regroupés au sein de 21 chantiers à réaliser en dix ans. La réalisation de ces projets

améliore la qualité de l'environnement de la métropole, la qualité de vie des citoyens qui l'habitent et favorise un développement économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'une entente de services professionnels avec des firmes expertes en voirie, transport et circulation pour le soutien technique permettra à la Direction des transports de soutenir efficacement la réalisation du Plan de transport et celle de nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission d'examen sur les contrats: mai 2014.

- Autoriser l'entente au CG: 29 mai 2014
- Signature de l'entente: juin 2014
- Services professionnels dispensés de 2014 à 2016 inclusivement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Tanya DUPUIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
C/d exploitation du réseau arteriel

Le : 2014-03-03



Dossier # : 1146676003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour réaliser une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 123 491,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13241 - (3 soumissionnaires, 2 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 123 491,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 14-13241 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-13 14:43

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146676003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour réaliser une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 123 491,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13241 - (3 soumissionnaires, 2 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter ces conduites, nécessitant également des interventions sur les réseaux d'utilité publiques. Le 3 septembre 2013, le Comité de monitoring des projets d'envergure a mandaté la Direction des transports (DT) du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) afin qu'elle amorce les études de faisabilité de la phase 1 du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, c'est-à-dire le tronçon situé entre les rues Mansfield et De Bleury.

La Ville souhaite profiter de ces travaux importants pour offrir aux Montréalais un nouvel aménagement de la rue. Le 27 mars 2014, le comité exécutif a approuvé un projet de convention par lequel la firme Acertys inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public qui débutera ce printemps.

Avant d'entamer la phase d'avant-projet à l'automne 2014, il est prévu d'élaborer différents scénarios d'aménagement urbain. L'élaboration d'une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest constitue un préalable à la conception des scénarios d'aménagement.

Un appel d'offres public a été lancé le 17 mars 2014. La période de soumission était de 16 jours et se terminait le 2 avril 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité.

La durée de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Durant l'appel d'offres, il y a eu émission de trois (3) addenda afin de répondre aux demandes d'information des soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	2014-03-20	Adresse courriel de l'agent responsable
2	2014-03-26	Précisions sur les services à rendre et la forme de présentation de l'offre
3	2014-03-28	Précisions sur les services à rendre

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0122 - 27 mars 2014 - Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Acertys inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-13242 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un contrat de services professionnels pour réaliser une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue De Bleury et l'avenue Atwater.

Le mandat se déroulera selon les étapes suivantes :

1. Diagnostic de la situation actuelle de la fonctionnalité du secteur d'intervention, incluant toutes les données relatives à la sécurité routière, à l'accessibilité et à la mobilité, en incluant l'identification des conflits existants entre les usagers;
2. Identification et analyse des besoins actuels et futurs des usagers de la rue;
3. Évaluation de la faisabilité technique des familles de scénarios d'aménagement élaborées par la DT;
4. Analyse et évaluation des scénarios d'aménagement à préconiser quant aux impacts en transport de chaque scénario en termes de sécurité routière, de mobilité et de l'expérience de l'utilisateur de la rue;
5. Recommandation d'un ou de scénarios d'aménagement optimaux au regard de la sécurité routière, de la mobilité et de l'expérience de l'utilisateur de la rue.

La formule de prix applicable pour le présent contrat est celle du taux horaire.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat permettra de réaliser l'étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest qui constitue un préalable à la conception des scénarios d'aménagement et à l'amorce de la phase d'avant-projet. Onze (11) firmes étaient preneuses du cahier des charges et trois (3) firmes ont déposé une soumission, soit 27 %. Sur les trois (3) soumissions, une (1) soumission a été jugée non conforme par le comité de sélection, car elle n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 %.

Seulement deux (2) firmes ont fourni le formulaire de désistement à soumissionner, l'une a mentionné que le devis était trop spécialisé et l'autre firme a mentionné que les taux horaires maximums étaient trop bas. Les autres firmes n'ont pas fourni de formulaire de désistement et n'ont pas pu être contactées.

Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux (2) enveloppes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Les Consultants S.M. inc. Le tableau ci-dessous présente les soumissionnaires conformes ainsi que leur note finale.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Les consultants S.M. inc.	75,00	11,10	112 562,85 \$	10 928,43 \$	123 491,27 \$
AECOM Consultants inc.	83.67	9,82	136 102,04 \$	13 213,79 \$	149 315,82 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			153 056,83 \$	14 859,89 \$	167 916,72 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					- 44 425,44 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					- 26%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					25 824,55 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>					21%

Le prix de base comprend les honoraires professionnels et les déboursés admissibles. Les déboursés, qui étaient inscrits au bordereau de soumission, représentent 3% des honoraires professionnels. La contingence n'était pas inscrite au bordereau de soumission, elle représente 10% des honoraires professionnels.

Les honoraires, incluant les déboursés, avaient été évalués à 153 056,83 \$ (incluant les taxes). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 26% inférieur à l'estimation interne. L'estimation a été basée sur les tarifs horaires du décret pour les services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs.

L'écart entre l'estimation et la plus basse soumission est dû à de nombreux facteurs, dont la situation des marchés au moment des soumissions, ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Soulignons que tout au long de sa prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Ville.

Le présent contrat n'est pas visé par la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, ainsi que par les décrets concernant les contrats de la ville de Montréal pour lesquels les soumissionnaires doivent présenter une demande d'autorisation à l'Autorité des Marchés Financiers. Par ailleurs, la firme *Les Consultants S.M. inc.* ne détient pas d'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La source de financement est le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.
Le montant total de la dépense est de 123 491,27 \$ (taxes incluses). La totalité de la dépense sera réalisée en 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'étude technique qui sera réalisée dans le cadre de ce mandat permettra à la Ville d'identifier les besoins des usagers de la rue Sainte-Catherine Ouest en termes de sécurité routière, d'accessibilité et de mobilité. Cela permettra à la Ville d'élaborer des scénarios d'aménagement favorisant les déplacements actifs, tout en améliorant le confort et la sécurité des piétons.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif sur la capacité de la Ville à compléter les études de faisabilité selon la planification initiale. Cela retarderait les travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest de façon importante, incluant les travaux de remplacement et de réhabilitation des conduites souterraines, et affecterait la capacité de la Ville à livrer une partie du projet pour les dates attendues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le tableau suivant présente les dates clés de ce mandat

Étape	Date de début
Lancement du mandat	Mai 2014
Diagnostic, identification des besoins, contraintes et objectifs	Mai 2014
Évaluation de la faisabilité technique	Juin 2014
Analyse des impacts en transport	Juillet 2014
Rédaction et remise des rapports (préliminaire et définitif)	Septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
CONSEILLER EN AMENAGEMENT

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-24

Anne BOIVIN
Chef de division, Grands projets portefeuille 3
Direction des transports

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude CARETTE
Directeur des transports



Dossier # : 1140185006

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Groupe Dubé Entrepreneur Général Inc." pour le réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines pour une somme maximale de 2 145 647,62 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) - Appel d'offres public JAR-2012-15 - sept (7) soumissionnaires, 7 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 145 647,62 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines #JAR-2012-15, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe Dubé Entrepreneur Général inc." plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 105 406,37 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **#JAR-2012-15** ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-04-29 14:54

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140185006

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Groupe Dubé Entrepreneur Général Inc." pour le réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines pour une somme maximale de 2 145 647,62 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) - Appel d'offres public JAR-2012-15 - sept (7) soumissionnaires, 7 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1931 par le frère Marie Victorin et dessiné par l'architecte Henry Teuscher, le Jardin botanique de Montréal est un site qui fait la fierté des Montréalais. Le Jardin d'accueil constitue le secteur qui borde l'entrée principale du Jardin botanique où transite un important flot de visiteurs. Situé à l'angle de la rue Sherbrooke Est et du boulevard Pie IX, face au bâtiment administratif, il incarne la première vitrine que rencontre le visiteur en arrivant au Jardin botanique. Cet espace se distingue par ses cultivars, ses allées, ses bassins de plantations ainsi que ses deux fontaines originales. Les fontaines, particulièrement, agrémentent le Jardin d'accueil et lui confèrent un cachet singulier. Ce secteur marquant l'entrée, incluant la fontaine octogonale, a été le premier espace aménagé du Jardin botanique en 1937, auquel s'est ajoutée, à proximité, l'année suivante, la fontaine en cascade. Henry Teuscher a conçu son aménagement dans l'esprit d'une symétrie, dont l'allée centrale et les deux fontaines constituent l'axe de référence entre l'entrée principale et le bâtiment administratif.

Le Jardin d'accueil et ses fontaines constituent indéniablement un attrait particulier du circuit de visite. Ce site n'a, cependant, pas bénéficié de travaux de rénovation ou de restauration appréciables depuis fort longtemps, si ce n'est l'entretien saisonnier d'usage des fontaines et le traitement de la membrane des bassins, à occurrence, afin d'assurer leur utilisation périodique. Celles-ci ont subi l'œuvre du temps, caractérisée par le vieillissement apparent, les fissurations, les fuites d'eau, l'usure ou la dégradation de leurs composantes par l'usage et le contact de l'eau. Tout comme pour les fontaines, l'œuvre du temps est visible à l'œil nu sur les murets des bassins de plantation, sur les différentes allées et leur mobilier, qui portent à divers égards l'empreinte d'une détérioration marquée.

Une chambre de mécanique souterraine, située à proximité à l'ouest des fontaines, renferme les systèmes de pompage et électriques alimentant les bassins. Ces équipements sont installés dans un espace dont l'étanchéité est déficiente qu'il faut corriger. Ils sont désuets, abîmés ou marqués de rouille, leur remplacement par des équipements plus performants est requis. Deux sorties de ventilation la desservant sont situées à proximité de l'accès à cette chambre. Ces éléments doivent être soustraits de la vue directe et devraient être dissimulés par un aménagement paysager approprié.

La restauration du Jardin d'accueil et de ses installations est une nécessité, vu son état d'ensemble. La Ville de Montréal a une responsabilité envers la préservation et le maintien de ses actifs patrimoniaux. Le Jardin botanique de Montréal accueille en moyenne plus de huit cent mille (800 000) visiteurs par année. Il a, en outre, été désigné en 2008 lieu historique national du Canada par la Commission des lieux et éléments historiques du Canada. Le site a besoin d'une intervention majeure pour lui insuffler un nouvel élan et consolider sa valeur patrimoniale. Les deux fontaines et les murets des bassins de plantations, particulièrement, ont atteint l'étape ultime de leur durée de vie. Leur restauration doit être entreprise afin de donner une autre dimension à cet environnement, à l'appui d'un réaménagement orienté par le besoin de revaloriser le site, dans le respect de l'héritage de son concepteur, avec le souci de générer un espace convivial et plaisant qui renouvelle le concept de visite.

Le réaménagement s'inscrit dans l'optique choisie par l'Espace pour la vie par une intégration dans la dynamique d'ensemble et l'orientation du Jardin botanique, qui est une des institutions de prestige de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE13 1665 - 30 octobre 2013 - Approuver un projet de convention par lequel IBI DAA s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines au Jardin botanique et faire la surveillance des travaux.
- CM13 0870 - 16 septembre 2013 : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi du contrat à la firme Groupe Dubé Entrepreneur Général Inc. pour effectuer les travaux de réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines au Jardin botanique de Montréal. Les travaux incluent particulièrement les éléments suivants :

- Enlèvement des dalles de granit et démolition de la fontaine octogonale;
- Enlèvement du revêtement en pavé uni et des revêtements en asphalte ou en poussière de pierre des allées;
- Excavation du terrain, remblayage et compaction;
- Réaménagement du site tel que plans;
- Construction de la nouvelle fontaine octogonale;
- Remise en état de la fontaine en cascade;
- Réparation des murets des bassins de plantation du Jardin des annuelles;
- Fourniture et installation de tous les appareils et systèmes de mécanique;
- Fourniture et installation de tous les accessoires et systèmes électriques et d'éclairage;
- Fourniture et installation du pavé uni et de la poussière de pierre;
- Fourniture et installation des bordures de granit;
- Mise à niveau des puisards et regards d'accès;
- Déplacement et installation des lampadaires;
- Fourniture et installation d'un cabanon pour les panneaux électriques;
- Installation du mobilier urbain;
- Travaux de la salle mécanique souterraine;
- Fourniture et installation d'une nouvelle terre de plantation;
- Installation d'un système d'irrigation.

Un montant de 7 % représentant les contingences a été spécifié dans le formulaire de soumission. Un montant pour les incidences est prévu pour ce projet pour couvrir les dépenses suivantes :

- Les analyses de sol et les tests de laboratoires spécialisés (béton et compaction);
- L'aménagement d'un parcours temporaire d'accès au Jardin botanique.
- La réalisation d'un système d'affichage et de signalisation adapté au concept du projet.

JUSTIFICATION

Suite à la publication, le 31 mars 2014, de l'appel d'offres public JAR-2012-15 dans le journal "La Presse" et sur le SÉAO et le dépôt des soumissions prévu pour le 23 avril 2014, vingt (20) firmes de construction ont acquis le cahier des charges, parmi lesquelles, sept ont déposé des soumissions, représentant 35 % des preneurs de cahier des charges. Inversement 13 firmes n'ont pas soumissionné, représentant 65 % de celles ayant acquis le cahier des charges.

Après une vérification auprès des firmes ayant acquis le cahier des charges et n'ayant pas soumissionné, les motifs suivants ont été invoqués :

- L'entrepreneur général Kabian Construction Inc. a manqué de temps et de ressources humaines à consacrer au projet, étant pris par d'autres échéances.
- Les entreprises suivantes : le Groupe Atwill-Morin, Armatures Bois-Francis Inc., L'Écuyer & Fils Ltée, PLM Électrique, Piscine Soucy Inc., Saint-Denis Thompson Inc. sont des sous-traitants spécialisés qui ont acquis le cahier des charges afin de soumettre des prix aux entrepreneurs généraux avec lesquels ils sont associés, donc ils ne pouvaient pas soumissionner directement.
- Les autres entrepreneurs généraux ou sous-traitants tels qu'Antagon international, Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., LV Construction n'ont pas répondu à notre demande.

Liste des preneurs du cahier des charges par ordre alphabétique :

1. 2633-2312 Québec inc. Pavatech
2. Aménagement Côté Jardin Inc.
3. Aménagements Sud-Ouest
4. Antagon international
5. Armatures Bois-Francis Inc (ABF)
6. Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
7. G. Giuliani inc.
8. Groupe Dubé Entrepreneur Général Inc.
9. Groupe Atwill-Morin
10. Kabian Construction Inc.
11. L'Écuyer & Fils Ltée
12. Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
13. LV Construction
14. PLM Électrique Inc.
15. Piscines Soucy Inc.
16. Ramcor Construction Inc.
17. Saho construction
18. Saint-Denis Thompson Inc.
19. Super Excavation Inc.

20. Urbex construction inc.

L'analyse des soumissions a démontré que tous les soumissionnaires sont jugés conformes.

Voici un tableau des soumissions, classées par ordre croissant :

Soumissions conformes	Montant	Contingences 7 %	Total
1 - Groupe Dubé Entrepreneur Général Inc.	1 967 669,50 \$	137 736,87 \$	2 105 406.37 \$
2 - 2633-2312 Québec inc. Pavatech	1 979 443,52 \$	138 561,05 \$	2 118 004.56 \$
3 - Urbex Construction inc	2 142 200,40 \$	149 954,03 \$	2 292 154.03 \$
4 - Aménagement Côté Jardin Inc.	2 246 621,09 \$	157 263,48 \$	2 403 884.58 \$
5 - Super Excavation Inc.	2 391 750,19 \$	167 422,51 \$	2 559 172.70 \$
6 - G. Giuliani inc.	2 455 638,35 \$	171 894,68 \$	2 627 533,03 \$
7 - Ramcor Construction Inc.	2 538 188,10 \$	177 673,17 \$	2 715 861.27 \$
Dernière estimation du projet	2 388 299,21 \$		
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	2 403 145,22 \$		
Ecart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)	14,1 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)	610 454,90 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)	29 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	- 282 892,84 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 11,84 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	12 598,19 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	0,59 %		

La dernière estimation du projet, indiquée dans le tableau ci-dessus, a été réalisée par la firme d'architecture de paysage, IBI DAA Inc. qui a été mandatée par la Ville (résolution # CE13 1665 - 30 octobre 2013) pour réaliser les plans et devis et assurer la surveillance de chantier. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur à la dernière estimation des professionnels de 282 892,84 \$ équivalant à -11,84 %.

Cet écart s'explique par le fait que les professionnels se soient basés sur les prix du marché pour la réalisation de travaux sur un site à caractère patrimonial, avec des installations très spécifiques, comme les fontaines, nécessitant une expertise éprouvée et un savoir-faire particulier.

Il est à noter que, dû à des erreurs d'additions dans le cas de deux soumissionnaires, Urbex Construction inc et G. Giuliani inc., le montant total respectif, inscrit sur les documents de soumission de chacune des entreprises, a été modifié et reporté avec les corrections appropriées. Ces erreurs de calcul n'ont aucun impact sur le processus d'octroi et n'en

modifie aucunement la portée. Ceci a eu pour effet, seulement, de modifier le classement des offres déposées, en ramenant l'entreprise G. Giuliani inc. en sixième place, concédant le septième rang à Ramcor Construction Inc. qui, de fait, devient la firme ayant déposé l'offre la plus élevée. Le tableau d'analyse des offres a été, incidemment, modifié en conséquence.

En outre, il a été précisé dans le cahier des charges de prendre en compte certaines mesures et restrictions causant du bruit ou de la poussière, durant l'exécution des travaux, à certaines heures définies, afin de ne pas entraver ou nuire aux activités propres du Jardin botanique.

Enfin, la période d'annonce de l'appel d'offres du projet était propice à la concurrence, ce qui a certainement eu un impact indéniable sur les offres, car il n'y avait pas beaucoup de projets de ce type sur le marché, ce qui a certainement généré un intérêt appréciable pour exécuter ce contrat.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 16 avril 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Groupe Dubé Entrepreneur Général Inc., est le suivant : 5643-0747-01.

Par ailleurs, l'entreprise Groupe Dubé Entrepreneur Général Inc. n'a pas à obtenir une autorisation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas de telle autorisation dans le cadre d'autres contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de deux millions cent cinq mille quatre cent six dollars et trente-sept cents (2 105 406,37 \$) \$ taxes et contingences comprises. Le montant des incidences prévues pour le projet est de dollars (40 241,25 \$) incluant les taxes, équivalent à 1,9 % du montant du contrat, ventilé comme suit :

Incidences	Montants (avant taxes)
• Analyses de sol et tests (béton , compaction)	10 000,00 \$
• Affichage et signalisation	15 000,00 \$
• Aménagement d'un parcours temporaire d'accès au Jardin botanique.	10 000,00 \$
Total	35 000,00 \$

Ce montant est déjà réservé au PTI de l'Espace pour la vie pour la période 2014-2016. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale. Le montant net à imputer au règlement d'emprunt # 7712045 est de 1 866 186.23 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a été une des exigences de conception du projet de réaménagement du Jardin d'accueil et de ses fontaines. Il a été conçu avec un intérêt particulier dont le but est de mettre à profit tout élément qui sera avantageux au développement durable comme l'installation d'un nouveau système d'éclairage avec un objectif de performance plus relevé, de durabilité et d'économie d'énergie. Le pavé uni et les dalles ou bordures de granit non détériorées seront récupérés dans le but d'être réutilisés ultérieurement sur un autre site du Jardin botanique. La terre de plantation excavée du site ne peut être réutilisée, car elle est infestée par un champignon parasitaire néfaste aux plantations. Elle sera dirigée et disposée dans un site approprié.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La décision demandée implique en premier lieu la prise en main d'installations du patrimoine du Jardin botanique de Montréal qui ont subi une dégradation très visible afin de stopper leur détérioration. L'objectif est la restauration nécessaire des fontaines, des allées piétonnières, des murets et du mobilier du Jardin d'accueil. Les travaux visent à corriger l'état des fontaines dont les composantes sont très dégradées: murets hors plomb, joint de maçonnerie évidé, fissures marquées, fuite d'eau, béton et membrane des bassins abîmés, etc. Les allées piétonnières sont également détériorées ou dénivelées à plusieurs endroits: revêtement endommagé, présence de crevasses et de fissures importantes qui peuvent compromettre la sécurité des visiteurs. Les murets de pierres des allées ainsi que les bancs publics sont également très dégradés.

En somme, cette démarche vise à l'amélioration de l'état des installations d'une institution publique de prestige qui fait la fierté de Montréal. Les travaux n'impliqueront pas d'interférence du domaine public, car ils seront circonscrits dans l'enceinte du Jardin botanique. Un circuit piétonnier alternatif sera éventuellement emprunté, pour pallier à la fermeture de l'entrée de ce secteur durant les travaux. Aucun arrêt des activités de l'institution n'est prévu. Le report de la décision aurait, probablement, un impact financier, en raison de l'indexation au coût de la vie, mais accentuera également la dégradation des installations. Par ailleurs, le volet de restauration est aussi important, car il concerne la préservation de ces installations d'intérêt patrimonial marquées par un état de vétusté très prononcé. Ces travaux seront la marque d'interventions appropriées pour redonner du lustre à ces installations et pour corriger, assurément, les détériorations relevées, en tenant compte des recommandations des professionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de réalisation :	mai 2014
Réalisation des travaux :	juin à décembre 2014
Mise en service :	décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahmed ABED
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-17

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques



Dossier # : 1136223002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement des lots 1 880 293 et 1 880 294 dans le domaine public de la Ville à des fins de ruelle et de promenade urbaine

Je recommande :

d'autoriser le versement des lots 1 880 293 et 1 880 294 dans le domaine public de la Ville à des fins de ruelle et de promenade urbaine.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2014-04-28 15:57

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136223002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement des lots 1 880 293 et 1 880 294 dans le domaine public de la Ville à des fins de ruelle et de promenade urbaine

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de la promenade Luc-Larivée prévoit des aménagements sur certains tronçons de l'ancienne emprise ferroviaire de la Longue-Pointe. Les tronçons de cette emprise encore non aménagée sont présentement découpés en quelques lots privés zonés "terrain vacant", appartenant à la Ville. Afin de procéder au projet d'aménagement de ces tronçons, il est nécessaire de verser les lots dans le domaine public de la Ville comme parc. Les lots en question, 1 880 293 et 1 880 294, sont situés dans le quadrilatère formé par les avenues d'Orléans et Charlemagne, et les rues de Rouen et Ontario.

Pour le lot 1 880 293, une bande linéaire de 4,15 m de large par 23,77 m de long dans la portion sud du lot sera aménagée en espace de voie carrossable et la partie de forme triangulaire sera aménagée en espace vert. Le terrain que nous proposons d'identifier comme parc est présentement vacant, ce qui encourage l'insalubrité du lieu.

Pour le lot 1 880 294, cette portion de terrain est également vacante. Pour bien définir chacune des zones, un croquis de localisation du projet ainsi qu'un croquis des zones à définir sont dans la section « pièces jointes ». Dans le croquis des zones à définir, la partie à aménager en espace vert du lot 1 880 293 est représentée par un hachuré diagonal (bordée par les lettres ABCA), tandis que la partie d'espace de voie carrossable est représentée par un hachuré vertical (bordée par les lettres BCDEB).

Une première résolution fut adoptée au conseil d'arrondissement du mardi 2 juillet 2013 afin d'autoriser le versement des lots 1 880 293 et 1 880 294 dans le domaine public de la Ville en partie comme parc. Cette résolution figure en pièce jointe comme note additionnelle. Par contre, ces lots appartiennent à la Ville suite à une vente pour taxes et ils sont présentement vacants. Ils relèvent donc de la compétence du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 27 0228

Autoriser le versement des lots 1 880 293 et 1 880 294 dans le domaine public de la Ville en partie comme parc. (Voir pièce jointe en note additionnelle)

CA13 27 0328

D'attribuer à la firme LV Construction le contrat de réhabilitation du tronçon 9 de la promenade Luc-Larivée pour une somme approximative de 54 127,36 \$, taxes incluses. D'autoriser une dépense de 54 127,36 \$, taxes incluses.

CA13 27 0329

D'attribuer à la firme LV Construction le contrat de réhabilitation du tronçon 9 de la promenade Luc-Larivée pour une somme approximative de 54 127,36 \$, taxes incluses. D'autoriser une dépense totale de 95 127,36 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme LV Construction, les travaux en électricité par la CSÉM, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant.

DESCRIPTION

La Division des études techniques a reçu en date du 14 mai 2013, l'autorisation de la Division de la géomatique de faire déclarer les lots 1 880 293 et 1880 294 en partie comme parc et en partie comme ruelle publique étant donné les aménagements futurs sur le site. Présentement, les deux lots sont traités comme des terrains privés «résidus de terrain» appartenant à la Ville Centre. Par conséquent, ils sont gérés par la Ville Centre. Après le versement des lots, les deux lots seront traités en tant que domaine public dans la catégorie «Parcs et terrains de jeux» et feront partis des actifs de l'arrondissement. Par conséquent, la gestion du parc et de la portion ruelle sera une compétence de l'arrondissement. Ces lots seront conservés dans l'inventaire immobilier de la Ville, dans la catégorie «Parcs et terrains de jeux».

Les terrains sont présentement en gravier et ne possèdent aucune infrastructure tout comme la ruelle déjà répertoriée, parallèle à l'avenue Charlemagne. L'entretien normal de cette nouvelle portion de ruelle sera assumé par de la Division de la voirie dans ses opérations courantes.

JUSTIFICATION

Dans un premier temps, déclarer la **partie nord du lot 1 880 293** et le **lot 880 294 en entier** en tant que «**Parcs et terrains de jeux**» en prévision des travaux d'aménagement de la promenade Luc-Larivée.

Ensuite, officialiser la **portion sud du lot 1880 293** en tant que **ruelle** afin de nous permettre de l'identifier dans nos logiciels informatiques de données géographiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le versement des lots représentent un coût total de **1 322,67 \$** à l'arrondissement qui devront être remboursés à la DSTI.

Lot 1880 293

IMM_ID : 6952

No dossier : 02-144-015-00

Dossier code : 31H12-005-1674-06

Arrondissement : Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Catégorie d'immeuble : Résidus de terrains

Superficie au 31/12/2012 : 177,29 M²

Coût d'origine au 31/12/2012 : 1 145,06 \$

Coût dévalué au 31/12/2012 : 1 145,06 \$

Lot 1 880 294
IMM_ID : 6953
No dossier : 02-144-008-00
Dossier code : 31H12-005-1673-03
Arrondissement : Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Catégorie d'immeuble : Résidus de terrains
Superficie au 31/12/2012 : 27,49 M²
Coût d'origine au 31/12/2012 : 177,61 \$
Coût dévalué au 31/12/2012 : 177,61 \$

L'objet du présent dossier n'a pas été prévu dans la programmation 2014 du programme de réaménagement dans les parcs dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de l'arrondissement de MHM. Le versement de lots est financé par le fonds de parcs et terrain de jeux.

Le virement de crédits autorisés dans le système SIMON sera effectué suite à l'approbation du présent dossier par le conseil d'arrondissement.

Les informations budgétaires se retrouvent dans l'intervention de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs.
Un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement des lots, tel que demandé, nous permettra d'identifier plus facilement le lien piéton de la promenade Luc-Larivée, ainsi que l'emplacement de la ruelle dans nos logiciels informatiques de données géographiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Effectuer les modifications à la base de donnée de la géomatique de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le versement des lots est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et

transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois DE LA CHEVROTIERE
Ingénieur Junior

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-04

Pierre MORISSETTE
Directeur

CE : 30.002

2014/05/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141353004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal pour la création d'un répertoire montréalais des bâtiments d'intérêt patrimonial publics et privés, visant particulièrement ceux considérés vulnérables.

Il est recommandé :

1. De mandater le directeur général pour coordonner la création d'un répertoire des bâtiments d'intérêt patrimonial sur leur territoire de la ville de Montréal, qu'ils soient de propriété publique ou privée, et à identifier ceux qui sont vacants, à risque d'être démolis ou dont l'avenir est incertain;
2. De mandater le directeur général afin d'étudier la portée et l'application des règlements municipaux relatifs à la protection du patrimoine, de recommander toute modification nécessaire pour assurer la protection efficace du patrimoine immobilier et enfin, d'évaluer les enjeux liés au financement de son entretien et de sa mise en valeur.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-21 06:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1141353004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal pour la création d'un répertoire montréalais des bâtiments d'intérêt patrimonial publics et privés, visant particulièrement ceux considérés vulnérables.

CONTENU

CONTEXTE

À l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mars 2014, l'opposition officielle a déposé la motion suivante:

Attendu qu'il est essentiel de prendre des mesures permanentes pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais;

Attendu la propension de certains propriétaires à laisser leur immeuble à l'abandon jusqu'à ce que la seule option possible soit celle de la démolition, comme ce fut le cas pour la maison Redpath;

Attendu que l'application du règlement sur l'entretien des bâtiments relève des arrondissements;

Attendu que les outils réglementaires régissant la démolition d'immeubles et la protection du patrimoine varient d'un arrondissement à l'autre;

Et résolu : que le conseil municipal :

1 - invite les arrondissements, sous la coordination de la Direction de la culture et du patrimoine, à répertorier les bâtiments d'intérêt patrimonial sur leur territoire, qu'ils soient de propriété publique ou privée, et à identifier ceux qui sont vacants, à risque d'être démolis ou dont l'avenir est incertain;

2 - demande au comité exécutif de mandater la Direction de la culture et du patrimoine et le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'étudier conjointement la portée et l'application des règlements municipaux relatifs à la protection du patrimoine, de recommander toute modification nécessaire pour assurer la protection efficace du patrimoine immobilier et enfin, d'évaluer les enjeux liés au financement de son entretien et de sa mise en valeur.

La motion a été adoptée à l'unanimité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0311 Motion en faveur de la création d'un répertoire montréalais des bâtiments d'intérêt patrimonial publics et privés, visant particulièrement ceux considérés vulnérables.

DESCRIPTION

Le comité exécutif souhaite donner suite à cette motion et demande au directeur général de mandater les services municipaux concernés afin de:

1. Coordonner la création d'un répertoire des bâtiments d'intérêt patrimonial sur leur territoire de la ville de Montréal, qu'ils soient de propriété publique ou privée, et à identifier ceux qui sont vacants, à risque d'être démolis ou dont l'avenir est incertain.
2. D'étudier la portée et l'application des règlements municipaux relatifs à la protection du patrimoine, de recommander toute modification nécessaire pour assurer la protection efficace du patrimoine immobilier et enfin, d'évaluer les enjeux liés au financement de son entretien et de sa mise en valeur.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-20

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances

CE : 30.004

2014/05/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144860020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement et consultations publiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédit de 3 200 000 \$ provenant du Service des finances corporatif à l'arrondissement de Rivière-des- Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat de construction pour le projet de la Maison du Citoyen – Phase 2, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Il est recommandé au comité exécutif :
d'autoriser un virement de crédit de 3 200 000 \$ provenant du Service des finances
corporatif à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre
de l'octroi d'un contrat de construction pour le projet de la Maison du Citoyen – Phase 2,
conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-05-22 11:37

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144860020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement et consultations publiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédit de 3 200 000 \$ provenant du Service des finances corporatif à l'arrondissement de Rivière-des- Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat de construction pour le projet de la Maison du Citoyen – Phase 2, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CONTENU

CONTEXTE

DESCRIPTION

Il est demandé d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 3 200 000,00 \$ en provenance du Programme d'amélioration de l'appareil municipal (projet 31500) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles pour l'octroi d'un contrat à Construction Cybco Inc. pour l'agrandissement et l'aménagement de la Maison du citoyen. Le contrat est au montant de 11 905 084,08 \$ et la dépense totale incluant les incidences est de 12 533 657,08 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand DUCHESNE
Gestionnaire Immobilier

IDENTIFICATION

Dossier # :1144860020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement et consultations publiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la firme Construction Cybco Inc, pour la somme de 11 905 084.08 \$, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-DGP14-001 (2 soumissionnaires) et autoriser une dépense de 12 533 657,08 \$ taxes incluses, pour le projet de la Maison du Citoyen - Phase 2 - pour l'agrandissement, l'ajout d'un nouvel ascenseur, la mise aux normes parasismiques et le réaménagement et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de crédit de 3 200 000 \$ provenant du Service des finances corporatif à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désire depuis plusieurs années se doter d'une « maison du citoyen » pour y établir ses unités administratives, actuellement réparties dans quatre sites différents en location. Son objectif est de planifier le regroupement de l'ensemble des services offerts à ses citoyens, en un seul site. Pour ce faire, l'Arrondissement a fait l'acquisition de l'ancien couvent des Soeurs de la congrégation de Notre-Dame dans le quartier de Pointe-aux-Trembles en 2011. En décembre de la même année, le Conseil d'Arrondissement autorisait une déconstruction partielle du bâtiment, l'enlèvement de l'amiante tout en favorisant la gestion environnementale des matières résiduelles.

En 2012, le Conseil d'Arrondissement octroyait un contrat pour la restauration de la maçonnerie et la déconstruction du gymnase adjacent au bâtiment. Le 03 décembre 2013, le Conseil d'Arrondissement résiliait le contrat de services professionnels, accordé antérieurement à la firme Réal Paul Architecte. Le 19 décembre 2013, le Conseil d'Arrondissement accordait à Héloïse Thibodeau arch. un contrat pour des services professionnels en architecture et en ingénierie, pour l'actualisation et la mise aux normes des plans, devis, cahier des charges et surveillance de chantier nécessaires à la réalisation de la phase 2 du projet consistant à la mise aux normes et la restauration majeure de cet édifice patrimoniale.

L'Arrondissement souhaite recommander par le présent dossier un octroi de contrat pour la phase finale de construction en prévision d'une opération complète au début 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 7 mars 2006 (CA06 30 03 0058) - Le conseil d'arrondissement mandatait le directeur d'arrondissement pour entreprendre les démarches requises pour la construction de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies et celle d'un bureau d'arrondissement, suite à l'acceptation du projet de la maison de la culture dans le cadre du Forum des équipements culturels de la Ville de Montréal.

Le 15 août 2007 (CE07 1341) - Le comité exécutif mettait à la disposition de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles un montant de 9,6 M \$ correspondant aux loyers actuellement payés pour des locaux qui seront fermés suite au transfert d'effectifs dans le futur bureau d'arrondissement .

Le 4 mai 2010 (CA10 3005 0126) - Le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles approuvait la mise en place de la Politique de développement durable des édifices de la Ville de Montréal, pour les projets à réaliser sur le parc immobilier de l'arrondissement.

Le 7 juin 2011(CA11 3006 0172) - Le conseil d'arrondissement approuvait le projet d'acte par lequel les Soeurs de la congrégation de Notre-Dame vendent à la Ville de Montréal, un immeuble sis au numéro 12090, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Le 6 décembre 2011(CA11 3012 0421) - Le conseil d'arrondissement autorisait la déconstruction partielle, l'enlèvement de l'amiante et la gestion environnementale des matières résiduelles à la maison du citoyen (1043) et octroyait un contrat à Services Environnementaux Delsan-AIM inc. pour le faire.

Le 5 juin 2012 (CA12 3006 0157) - Le conseil d'arrondissement octroyait un contrat à Réal Paul architecte pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie portant sur la conception et la réalisation de la maison du citoyen (1043).

Le 18 octobre 2012 (CA12 30 10 0348) - Le conseil d'arrondissement octroyait un contrat à Norgereq Ltée, pour la restauration de la maçonnerie et la déconstruction du gymnase existant à La Maison du Citoyen (# 1043)

Le 3 décembre 2013 (CA13 3012-0345) - Le Conseil d'Arrondissement résiliait le contrat de services professionnels, accordé antérieurement à la firme Réal Paul Architecte - C-12-1043 -005- appel d'offres RP-DSA12-010.

Le 19 décembre 2013 (CA 13 30 12 0485) - Le conseil d'Arrondissement octroyait un contrat à la firme Héloïse Thibodeau architecte au montant de 470 017.80\$ taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, pour la conception et la réalisation de la Maison du citoyen, conformément aux documents de la soumission déposée numéro PRO-DGP13-001 (2soumissionnaires).

DESCRIPTION

La Direction de l'Arrondissement RDP-PAT ayant autorisé le lancement d'un appel d'offres public pour

édifice: La Maison du Citoyen (1043) Phase #2

adresse : 12 090 Notre-Dame Est, Montréal

objet: Agrandissements, ajout d'un nouvel ascenseur, mise aux normes parasismiques et réaménagement

Le 3 avril 2014, La Direction des Grands Projets a publié le dossier RP-DGP14-001 via le Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO). Durant la période d'appel d'offres public, 13 entreprises ont pris possession des documents publiés sur le site SÉAO.

La visite des lieux était facultative, huit (8) entreprises se sont prévaluées de cette opportunité. Des clarifications ont été fournies par quatre addendas.

Les soumissions ont été reçues le 2 mai 2014 et deux soumissionnaires ont déposé des offres.

Le présent dossier consiste à retenir les services d'un entrepreneur général pour la transformation et la réalisation de la future Maison du Citoyen.

Les travaux consistent principalement:

- agrandissement de l'entrée principale sur deux étages (52 mètres carrés)
- agrandissement de l'entrée secondaire sur quatre étages (104 mètres carrés
- agrandissement de la façade riveraine sur deux étages hors sol et un sous-sol (608 mètres carrés)
- ajout d'un appareil de transport vertical sur quatre étages
- la mise aux normes parasismiques de l'enveloppe de l'immeuble

De plus, le bâtiment étant dégarni dans son ensemble, il est requis de procéder à la réfection majeure des éléments architecturaux, structuraux, mécaniques et électriques.

JUSTIFICATION

L'arrondissement verse actuellement 1 095 628 \$ en loyer de base et frais d'exploitation pour des locaux (6) qui seront fermés suite aux déplacements du personnel vers le nouveau bureau d'arrondissement. Le montant global des frais d'exploitation des 6 locations est suffisant pour couvrir les frais d'exploitation anticipés annuellement du nouveau bâtiment. Les six locations visées sont les suivantes :

Coûts des locaux en 2014 Occupants de la Maison du Citoyen

Ouv.	Nom	Nom F2	Sup. loc.	Entretien	Ent. syst. sécurité	Sous-total	Loyer	Énergie
8673	7380, Maurice Duplessis	Bur. arr.	1459	1 684 \$	2 350 \$	4 304 \$	580 251 \$	
1043	12090, Notre-Dame Est	Bur. arr.	1	5 138 \$	5 800 \$	10 939 \$		18 821 \$
8007	13 301, Sherbrooke Est	DSA	705	732 \$	800 \$	1 532 \$	243 398 \$	
8007	13 301, Sherbrooke Est	Bur. arr.	151	157 \$	172 \$	329 \$	39 035 \$	
8053	3445, Robert-Chevalier	BAM	147	977 \$	1 090 \$	2 067 \$	32 435 \$	
8121	8595, Maurice-Duplessis	DCSLDS	468	1 150 \$	1 363 \$	2 513 \$	160 275 \$	18 821 \$
TOTAL			2 932	9 838 \$	11 576 \$	21 413 \$	1 055 394 \$	18 821 \$
GRAND TOTAL						1 095 628 \$		

Firmes soumissionnaires	Prix avant tx	contingences tx incluses	Total tx incluses
CONSTRUCTION CYBCO INC	9 413 180.00 \$	1 082 280.37 \$	11 905 084.08 \$

EDILBEC CONSTRUCTION INC	9 462 926.00 \$	1 088 000.00 \$	11 968 000.00 \$
Dernière estimation réalisée			11 939 004.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			11 936 542.04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			0.26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			62 915.92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			0.53 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 33 919.92 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 0.28 %

Adjudicataire recommandé :

Il est recommandé d'octroyer le contrat à CONSTRUCTION CYBCO INC qui a présenté la plus basse soumission conforme, selon un prix forfaitaire de 11 905 084, 08 \$, incluant les taxes, le tout conformément à l'appel d'offres RP-DGP14-001 (Recommandation des professionnels en pj). L'entrepreneur retenu a également fourni au moment du dépôt de sa soumission son accréditation de l'AMF.

Des incidences de 628 573 \$, taxes incluses sont prévues:

- services professionnels: 351 421 \$
- achat de mobilier et équipements: 277 152 \$

Total: 628 573 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un virement budgétaire de 3 200 000,00 \$ sera fait à l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles après l'adoption par le Comité exécutif.

Provenance

Investi

Projet : 31500 - Programme d'amélioration de l'appareil municipal

S-Projet : 0804000003 - Programme d'amélioration de l'appareil municipal

2014	2015	2016	Total
3200	0	0	3200

Imputation

Investi

Projet : 36145 - Maison du citoyen Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

S-Projet : 1436145006 - Mas Citoyen RDP-PAT : Agrandissement et réam. RP-DGP14-001 (08-030)

2014	2015	2016	Total
3200	0	0	3200

Corporatif

Investi

Projet : 36145 - Maison du citoyen Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

S-Projet : 1436145006 - Mas Citoyen RDP-PAT : Agrandissement et réam. RP-DGP14-001 (08-030)

Simon 152542

Emprunt autorisé par le règlement: 08-030

Provenance :

6101.7708030.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

Imputation :

6101.7708030.800900.01819.57201.000000.0000.152542.000000.21010.00000

Crédits

6 024 218,88 \$

Contrat

6 678 525,61 \$

Arrondissement

Investi

Projet : 36145 - Maison du citoyen Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

S-Projet : 1436145003 - Mas Citoyen RDP-PAT : Agrandissement et réam. RP-DGP14-001 RCA11-E083

Simon 152539

Emprunt autorisé par le règlement: RCA11-E083 (11083)

Provenance :

6424.2411083.800900.01909.57201.000000.0000.102585.000000.98001.00000

Imputation :

6424.2411083.800900.01819.57201.000000.0000.152539.000000.21010.00000

Crédits

2 546 217,19 \$

Contrat

2 822 768,74 \$

Investi

Projet : 36145 - Maison du citoyen Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

S-Projet : 1436145005 - Mas Citoyen RDP-PAT : Agrandissements et réam. RP-DGP14-001 RCA13-E103

Simon 152541

Emprunt autorisé par le règlement: RCA13-E103 (13103)

Provenance :

6424.2413103.800900.01909.57201.000000.0000.102585.000000.98001.00000

Imputation :

6424.2413103.800900.01819.57201.000000.0000.152541.000000.21010.00000

Crédits

2 168 286,30 \$

Contrat

2 403 789,73 \$

Investi

Projet : 36145 - Maison du citoyen Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
S-Projet : 1436145007 - Mas Citoyen RDP-PAT : Incidences honoraires professionnels RP-DGP-001

Simon 153015

Emprunt autorisé par le règlement: RCA13-E103 (13103)

Provenance :

6424.2413103.800900.01909.57201.000000.0000.102585.000000.98001.00000

Imputation :

6424.2413103.800900.01819.54301.000000.0000.153015.000000.21010.00000

Crédits

316 991,67 \$

Dépenses

351 421,00 \$

Investi

Projet : 36145 - Maison du citoyen Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
S-Projet : 1436145008 - Mas Citoyen RDP-PAT : Incidences mobiliers RP-DGP-001 RCA13-E103

Simon 153036

Emprunt autorisé par le règlement: RCA13-E 103 (13103)

Provenance :

6424.2413103.800900.01909.57201.000000.0000.102585.000000.98001.00000

Imputation :

6424.2413103.800900.01819.57401.000000.0000.153036.000000.21010.00000

Crédits

73 722,01 \$

Dépenses

81 729,16 \$

Investi

Projet : 36145 - Maison du citoyen Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
S-Projet : 1436145009 - Mas Citoyen RDP-PAT : Incidences mobiliers RP-DGP-001 RCA12-E088

Simon 153037

Emprunt autorisé par le règlement: RCA12-E088 (12088)

Provenance :

6424.2412088.800900.01909.57201.000000.0000.102585.000000.98001.00000

Imputation :

6424.2412088.800900.01819.57401.000000.0000.153037.000000.21010.00000

Crédits

176 276,92 \$

Dépenses

195 422,84 \$

Total

11 305 712,97 \$

Total

12 533 657,08 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera réalisé dans le respect de la politique de développement durable des édifices municipaux. Cette politique prévoit une certification LEED-NC argent pour une rénovation majeure.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le Conseil d'Arrondissement n'entérine pas la présente, l'Arrondissement ne pourra respecter son engagement de regrouper ses employés en un même lieu, générant ainsi des économies de frais locatifs et pourra utiliser la somme de 9,6 M \$ représentant l'actualisation des loyers qui lui ont été versés. L'immeuble acquis en 2011 serait laissé vacant, sans utilisation possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs moyens de communication de l'arrondissement seront utilisés afin de diffuser cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier au comité exécutif pour le virement.....28 mai 2014
Chantier de construction.....mai-décembre 2014
Réception provisoire.....décembre 2014
Emménagement- mise en opération..... décembre 2014 à février 2015
Mise en servicejanvier-février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand DUCHESNE
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-16

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint -
responsable des grands projets et

**Dossier # : 1141629005**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour l'emprunt de 150 000 000 \$ CA sur le marché institutionnel canadien

Considérant que le 22 mai 2014, le directeur principal et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA2141629006, un financement pour un emprunt d'un montant de 150 000 000 \$ CA.

Sur recommandation du directeur général, il est RECOMMANDÉ :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 150 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la charte de la Ville (L.R.Q., c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 22 mai 2014 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 150 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2024;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint à la présente résolution comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-27 15:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1141629005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour l'emprunt de 150 000 000 \$ CA sur le marché institutionnel canadien

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit d'approuver la documentation relative à un emprunt de 150 000 000 \$ CA sur le marché institutionnel canadien tel qu'autorisé le 4 décembre 2013 par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CE13 1790 du 4 décembre 2013 adoptant le Règlement RCE 13-006 "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2014".
DA2141629006 du 22 mai 2014 - Approuver un emprunt sur le marché institutionnel canadien pour un montant de 150 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.
Résolution no CE14 0665 du 23 avril 2014 approuvant les documents de clôture de l'emprunt sérié au montant de 80 000 000 \$ CA.
DA2141629005 du 15 avril 2014 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 80 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.
Résolution no CE14 0137 du 29 janvier 2014 approuvant les documents de clôture de l'emprunt de 100 000 000 \$CA sur le marché canadien.
Résolution no CE14 0136 du 29 janvier 2014 approuvant les documents de clôture de l'emprunt de 300 000 000 \$CA sur le marché canadien.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Encaissement de 150 124 171,23 \$ CA le 2 juin 2014; de ce montant, 11 759 726,75 \$ CA seront versés à la Société de transport de Montréal pour sa part de l'emprunt.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'emprunt et encaissement des fonds le 2 juin 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée LACHAPELLE
Charge(e) du financement et du portefeuille

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-22

Michel Bruce DUBOIS
Directeur par intérim – Direction
Financement_trésorerie et caisses de retraite

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2014-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2014-05-26



Dossier # : 1141629006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour l'emprunt de 250 000 000 \$ CA sur le marché institutionnel canadien

Considérant que le 22 mai 2014, le directeur principal et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA2141629007, un financement pour un emprunt d'un montant de 250 000 000 \$ CA.

Sur recommandation du directeur général, il est RECOMMANDÉ :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 250 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la charte de la Ville (L.R.Q., c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 22 mai 2014 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 250 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2034;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint à la présente résolution comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-27 15:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1141629006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour l'emprunt de 250 000 000 \$ CA sur le marché institutionnel canadien

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit d'approuver la documentation relative à un emprunt de 250 000 000 \$ CA sur le marché institutionnel canadien tel qu'autorisé le 4 décembre 2013 par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CE13 1790 du 4 décembre 2013 adoptant le Règlement RCE 13-006 "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2014".
DA2141629007 du 22 mai 2014 - Approuver un emprunt sur le marché institutionnel canadien pour un montant de 250 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.
Résolution no CE14 0665 du 23 avril 2014 approuvant les documents de clôture de l'emprunt sérié au montant de 80 000 000 \$ CA.
DA2141629005 du 15 avril 2014 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 80 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.
Résolution no CE14 0137 du 29 janvier 2014 approuvant les documents de clôture de l'emprunt de 100 000 000 \$CA sur le marché canadien.
Résolution no CE14 0136 du 29 janvier 2014 approuvant les documents de clôture de l'emprunt de 300 000 000 \$CA sur le marché canadien.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Encaissement de 247 008 082,19 \$ CA le 2 juin 2014; de ce montant, 64 693 125,62 \$ CA seront versés à la Société de transport de Montréal pour sa part de l'emprunt.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'emprunt et encaissement des fonds le 2 juin 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée LACHAPELLE
Charge(e) du financement et du portefeuille

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-22

Michel Bruce DUBOIS
Directeur par intérim – Direction
Financement_trésorerie et caisses de retraite

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2014-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2014-05-26

**Dossier # : 1144784002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de transport collectif pour le corridor A-10/Centre-Ville.

Il est recommandé de Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de transport collectif pour le corridor A-10/Centre-Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-27 09:59**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144784002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de transport collectif pour le corridor A-10/Centre-Ville.

CONTENU

CONTEXTE

L'actuel pont Champlain a atteint sa durée de vie utile et doit être remplacé. L'annonce du projet de remplacement du pont Champlain a réactivé le dossier du projet de système léger sur rail (SLR) de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), afin de remplacer l'actuelle voie réservée aux autobus du pont Champlain. L'ancien tracé du SLR passait par l'estacade du pont Champlain, mais avec le projet de remplacement du pont Champlain, le tracé de l'estacade est abandonné puisque le SLR emprunterait la nouvelle structure du pont. Cependant, le principe d'un système rapide par bus (SRB) sur le nouveau pont a aussi été relancé publiquement comme étant une option fortement envisageable. Une consultation publique par l'OCPM s'impose pour écouter la population et pour que ce soient les élus municipaux concernés qui décident du mode et du tracé privilégiés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1101 – 17 juin 2009 - Prendre connaissance de l'avant-projet détaillé concernant le réaménagement de l'autoroute Bonaventure (Phase 1) préparé par la Société du Havre de Montréal à la suite du mandat que lui avait confié le conseil d'agglomération (CG07 0350) / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le projet, y compris sur le corridor de transport collectif Dalhousie / Mandater la Société du Havre de Montréal pour poursuivre la confection des plans et devis définitifs sur le concept intégral émanant du rapport de l'avant-projet détaillé, à l'exception du corridor Dalhousie, dans le cadre du mandat que lui avait confié le conseil d'agglomération (CG08 0353).

DESCRIPTION

Le projet de SLR relierait la Rive-Sud de Montréal, à partir du secteur situé au croisement des autoroutes 10 et 30, jusqu'au centre-ville de Montréal. Sur la Rive-Sud, le SLR emprunterait le corridor de l'A-10 au centre des voies rapides. À Montréal, deux tracés sont à l'étude entre l'Île-des-Sœurs et le centre-ville, un se terminant à une station près de la gare Centrale (en aérien par l'axe de l'autoroute Bonaventure) et l'autre se terminant à la station de métro Bonaventure (en souterrain par l'axe de la rue Peel). La mise en place d'un SRB sur le nouveau pont pourrait quant à lui s'intégrer au projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, car il est prévu

d'implanter des voies réservées en tout temps pour les autobus, ainsi qu'un embarcadère et un débarcadère dédiés spécifiquement aux autobus métropolitains. Le mode choisi devra tenir compte de ces éléments.

L'AMT a réalisé des études de transport collectif sur le corridor A-10 / Centre-ville qui favorisent le mode SLR. Une analyse coûts-bénéfices serait particulièrement utile pour déterminer quel projet est le plus performant. En outre, il est important pour Montréal de définir le mode et le tracé qui lui conviennent le mieux sur son territoire, en prenant en considération les enjeux qui seront soulevés par la population. Les deux modes de transport collectif envisagés (SRB et SLR) pourraient avoir des impacts significativement différents sur les milieux traversés.

Un système de transport collectif d'une telle ampleur, peu importe le mode retenu, aura des impacts considérables sur Montréal, notamment sur son développement économique et la qualité de vie de ses citoyens. Ce corridor transporte présentement près de 20 000 usagers en pointe du matin et cet achalandage va croître dans les décennies à venir. L'intégration du projet devra se faire en supportant les orientations de développement de la Ville et des arrondissements.

Une consultation à l'échelle de la Ville de Montréal via l'OCPM doit donc avoir lieu afin d'écouter les citoyens sur les options envisageables ainsi que les projets de tracés.

JUSTIFICATION

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts relatifs à la démarche participative seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette consultation permettra d'écouter les citoyens montréalais sur le mode de transport collectif ainsi que le tracé qui doivent être favorisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation fera l'objet d'un avis public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La consultation publique de l'OCPM sera suivie par le dépôt d'un rapport.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Office de consultation publique de Montréal , Direction (Luc DORAY)

Avis favorable :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Jean BERTRAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-27

Peggy BACHMAN
ADJOINTE ET CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
GOUVERNEMENTALES ET MÉTROPLITAINES



Dossier # : 1140889002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement organisationnel , Division santé et mieux-être
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activités 2013 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE)

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du rapport d'activités 2013 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal.

Signé par Danny BOUDREAULT **Le** 2014-04-25 14:08

Signataire :

Danny BOUDREAULT

Directeur par intérim
Capital humain et des communications , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1140889002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement organisationnel , Division santé et mieux-être
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activités 2013 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE)

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 novembre 2006, le comité exécutif adoptait la Politique du programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (CE06 2055). Par cette politique, la Ville désire contribuer au bien-être de ses employés et favoriser le maintien et l'amélioration de la qualité du milieu de travail, du rendement et de la présence au travail. L'énoncé de cette politique prévoit qu'un service d'aide professionnelle individuelle soit offert à tous les employés, de même que des services-conseils et d'accompagnement pour les gestionnaires lorsque surviennent des problèmes conflictuels ou de violence dans le milieu du travail. De plus, des services d'intervention post-traumatique peuvent être octroyés sur demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1259 - 21 août 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - (3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 0584 - 8 mai 2013 - Dépôt du rapport d'activités 2012 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CG12 0486 - 20 décembre 2012 - Prolonger de l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Ltée, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses et pour une période maximale de douze (12) mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$.

CE12 1817 - 31 octobre 2012 - Dépôt du rapport d'activités 2011 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE11 1456 - 14 septembre 2011 - Dépôt du rapport d'activités 2010 du Programme d'aide

aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE10 1144 - 07 juillet 2010 - Déposer le rapport d'activités 2009 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE10 0111 - 20 janvier 2010 - Dépôt du rapport d'activités 2008 en santé et sécurité du travail de la Direction du soutien à la gestion de la présence au travail du Service du capital humain.

CE09 1949 - 11 novembre 2009 - Conclure une entente-cadre pour les années 2010, 2011 et 2012, pour les services professionnels requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés; approuver un projet de convention par lequel Jacques Lamarre + associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels externes requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 792 542, 97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11085 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

CE06 2055 - 29 novembre 2006 - Adopter une politique municipale sur le programme d'aide aux employés et octroyer un contrat de services professionnels par lequel la firme Jacques Lamarre & associés inc. s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels externes requis dans le cadre du programme d'aide aux employés, pour un coût de 2 570 659,68 \$ taxes incluses pour les années 2007, 2008 et 2009.

DESCRIPTION

Le présent rapport d'utilisation offre une vue d'ensemble des services offerts par le fournisseur de services professionnels de la Ville de Montréal, Morneau Shepell Itée, aux utilisateurs du Programme pour l'année 2013. Il présente également les différentes statistiques reliées aux activités de consultation et d'interventions dans le milieu.

JUSTIFICATION

Le Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal est un outil précieux qui contribue grandement au mieux-être de ses employés. Le programme dans sa forme actuelle répond à un réel besoin de la part des employés, puisqu'il est de plus en plus connu et utilisé. En effet, le pourcentage d'utilisation a pratiquement doublé depuis 2007, étant passé de 4,8 % en 2007 à 8,5 % en 2013. Il est à noter que ce pourcentage d'utilisation est pratiquement identique à celui d'entreprises similaires qui se situe à 8,0 % pour l'année 2013 (source : Rapport d'utilisation 2013, Morneau Shepell, février 2014). De plus, le nombre d'utilisateurs a augmenté de 30 % de 2012 à 2013, passant de 1 619 utilisateurs en 2012 à 2 101 en 2013.

Une telle augmentation confirme le niveau de confiance de plus en plus élevé de la part des utilisateurs, et s'explique par une campagne promotionnelle très active (dépliants et affiches comprenant six nouveaux visuels, lettre transmise à tous les employés, conférences, etc.) échelonnée sur les deux dernières années (2012 et 2013).

La promotion était principalement orientée sur la diversité des différents services offerts. À titre d'exemple, les principaux motifs de consultation étaient reliés au travail (35 %), particulièrement en termes de cheminement de carrière et de coaching d'entrevue, à la famille (19 %) ainsi qu'à différentes problématiques de nature légale (15 %) et financière (3 %). Les consultations pour des motifs psychologiques ou personnels constituaient également environ 25 % de toutes les consultations.

Le Programme d'aide aux employés a aussi contribué à soutenir un bon nombre d'employés

touchés par différents changements administratifs et par des événements majeurs comme la Commission Charbonneau et certaines enquêtes policières très ciblées. Ainsi, le programme a été utilisé de façon importante en prévention primaire dans le but de diminuer l'incidence même de la maladie psychologique.

Même s'il est très difficile d'établir un lien direct entre l'utilisation du PAE et la réduction du taux d'absentéisme, il est cependant certain que notre programme constitue un acteur des plus importants, afin de contribuer au maintien et à l'amélioration du rendement et de la présence au travail ainsi que de la qualité de vie en général de tous les employés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BASTIEN
Psychologue et responsable du Programme
d'aide aux employés

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-24

Suzanne DESJARDINS
Directrice - Santé, mieux-être et
développement organisationnel



Dossier # : 1141079003

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Signé par Louise ROY **Le** 2014-05-08 10:50

Signataire :

Louise ROY

Présidente
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1141079003**

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal a été créé en 2002 dans le cadre de la mise sur pied de la nouvelle Ville de Montréal.

Créé par l'article 75 de la Charte, l'Office a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0488 – 17 juin 2013 : Dépôt du rapport annuel 2012 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

DESCRIPTION

L'année 2013 a vu l'Office réaliser plusieurs mandats de consultation publique qui portaient sur des dossiers ayant une incidence sur toute la ville ou sur des pans importants du territoire. À ce titre, on peut compter la consultation sur le projet de Plan de développement de Montréal, celle sur le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal. Dans les dossiers portant sur des pans importants du territoire, on note la consultation sur le Programme de développement urbain, économique et social aux abords du futur campus Outremont de l'Université de Montréal et le PPU du secteur Saint-Raymond dans l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. Des dossiers plus ponctuels ont aussi été traités comme celui de l'implantation d'une deuxième école primaire à l'Île des Soeurs dans l'arrondissement de Verdun.

Par ailleurs, le présent rapport annuel marque le départ de la Présidente de l'Office, Madame Louise Roy, qui quitte après deux mandats de quatre ans. Mme Roy faisait partie de la toute première cohorte de commissaires *ad-hoc* en 2002.

Au fil des années de la présidence de Mme Roy, l'Office a été à la fois le témoin et l'acteur de l'évolution de la vie démocratique et, plus particulièrement, de la transformation des pratiques de consultation publique à Montréal.

L'Office a traversé cette première décennie d'existence et un peu plus avec toujours le même souci d'ouverture au plus grand nombre possible de Montréalais, de transparence et de lisibilité des initiatives d'information du public, d'équité de traitement des points de vue, de rigueur de l'analyse, avec la conviction qu'un débat public de qualité permettait aux élus de prendre de meilleures décisions et aux promoteurs de réaliser de meilleurs projets.

Cependant, il est important d'exercer une vigilance accrue pour améliorer les services, c'est-à-dire rendre les processus encore plus accessibles aux citoyens et plus faciles à utiliser, les débats équitables et plus éclairants, toujours en vue de la prise de décision des élus.

Dans ce contexte, les pistes à suivre sont les suivantes :

Mieux rejoindre les communautés culturelles et informer les promoteurs

En plus du maintien des canaux actuels, il faut penser à raffiner les méthodes pour rejoindre des clientèles plus difficiles à toucher, principalement les communautés culturelles. Le contact avec les promoteurs pourrait aussi se déployer pour faire en sorte que la présentation et l'échange sur leurs projets rendent justice à leurs initiatives.

Harnacher la puissance du numérique

L'Office devra aussi harnacher la puissance du numérique dans ses processus. Le phénomène de la participation citoyenne à travers les outils numériques se développe à grande vitesse et pose toute une série de défis, de problèmes et d'opportunités.

Intervenir en amont

Certains des projets examinés par l'OCPM se réalisent sur un temps long. Ces grands projets se modifient inévitablement au gré des contraintes et des opportunités de marché. L'expertise de l'Office pourrait être mise à contribution de façon plus systématique en amont et tout au long de la mise en œuvre des projets, dans des exercices de médiation, de conciliation ou de coconstruction de décisions.

Consulter sur des débats génériques

Il a été souvent constaté un intérêt de tenir des débats génériques en amont des politiques publiques ou des grands exercices de planification. La consultation sur l'agriculture urbaine a fourni cette occasion. D'autres sujets pourraient être identifiés.

Confirmer le rôle de l'OCPM

Bien que l'OCPM bénéficie d'un statut inscrit dans la Charte de la Ville de Montréal, son intervention n'est prédéterminée que dans quelques cas. Les grands projets, notamment, ne font pas partie de ces quelques cas. Pour assurer la transparence des processus qui mènent à une décision des élus, il est nécessaire de préciser et, à mon avis, d'élargir l'éventail des cas où le recours à l'OCPM comme tiers neutre et indépendant est automatique.

JUSTIFICATION

Article 83 de la Charte de la Ville de Montréal :

" L'Office rend compte au conseil municipal de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an, à cette occasion, il peut lui faire toute recommandation."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La publication du rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal permettra aux élus, aux médias, aux associations et au public en général de mieux apprécier le travail fait par l'Office dans le cadre des mandats qui lui sont confiés et dans la réalisation de ses activités en général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport a été expédié à tous les élus municipaux ainsi qu'à un certain nombre de partenaires. Il est aussi disponible en version papier ainsi que sur le site Internet de l'Office, en français et en anglais. Un communiqué a été émis lorsque le rapport a été rendu public et la présidente a tenu une rencontre de presse pour le présenter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 mai - le rapport est rendu public.
16 juin - le rapport est déposé au conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Louise ROY
Présidente

Le : 2014-05-02

**Dossier # : 1143079001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer le Bilan dotation et diversité 2013 du Service des ressources humaines.

Il est recommandé de déposer, pour information, le bilan dotation et diversité 2013 préparé par le Service des ressources humaines.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-13 08:49**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143079001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer le Bilan dotation et diversité 2013 du Service des ressources humaines.

CONTENU

CONTEXTE

Le bilan dotation et diversité 2013 rend compte des activités du centre de dotation de la Ville de Montréal pour l'année 2013 ainsi que des résultats en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal pour la première année du nouveau plan triennal en la matière.

Le bilan présente les résultats et les projets de la deuxième année complète d'opération du centre de dotation de la Ville de Montréal. La mise en place d'un premier centre de dotation regroupé, en janvier 2012, a permis de répondre à de nombreux enjeux liés au processus de dotation, dont le nombre de points d'entrée, le caractère temporaire de la structure d'effectifs, l'accessibilité aux postes vacants, l'équité, l'impartialité et l'évaluation des compétences selon des standards préétablis.

La Direction de la dotation et de la gestion de la main-d'oeuvre du Service des ressources humaines assume le leadership corporatif en ce qui a trait à la diversité de la main-d'œuvre. En avril 2013, le comité exécutif a adopté un nouveau plan d'action 2013-2015 afin de permettre à la Ville de Montréal d'initier la deuxième phase d'implantation de son programme d'accès à l'égalité en emploi. Ce plan permet à la Ville de se conformer à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Conformément à la loi, il prévoit des mesures visant à assurer, parmi ses employés, une juste représentation des groupes visés selon leur présence dans la population active. Rappelons que les cinq groupes visés par la loi sont les femmes, les personnes handicapées, les autochtones, les membres de minorités visibles et les membres de minorités ethniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour le Centre de dotation

CM13 0831 - 27 août 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité des services liés aux activités de dotation, conformément à l'offre de service du Service du capital humain et des communications en date du 16 août 2013.

CM13 0451 - 27 mai 2013 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent relativement aux activités de dotation des arrondissements pour une durée d'une année - Décision rejetée.

CE11 1565 - 28 septembre 2011 - Approuver la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal.

CE11 1330 - 17 août 2011 - Autoriser la restructuration du Service du capital humain - Autoriser le SCH à procéder aux transferts, nominations et, si nécessaire, au recrutement à l'externe pour combler les postes reliés aux activités de dotation.

CM11 0391 - 16 mai 2011 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent, pour une période de deux ans, relativement au regroupement au sein du Service du capital humain des activités de dotation des arrondissements.

CE11 0506 - 8 avril 2011 - Donner un accord de principe au regroupement au sein du Service du capital humain des activités de dotation des arrondissements, sous réserve de l'adoption du point 4 par le conseil municipal.

CE11 0391 - 23 mars 2011 - Autoriser le regroupement au sein du Service du capital humain des activités de dotation des services corporatifs excluant le personnel pompier (SIM) et policier (SPVM) autres que les employés civils.

Pour l'accès à l'égalité en emploi à la Ville de Montréal

CE13 0390 - 3 avril 2013 - Adopter le plan d'action de la Ville de Montréal en accès à l'égalité en emploi 2013-2015.

CE12 1760 - 24 octobre 2012 - Prendre acte du Bilan 2008-2012 du plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi.

CE11 1090 - 6 juillet 2011 - Prendre acte du Bilan 2010 du Plan d'action triennal de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi 2008-2010.

CE11 0763 - 25 mai 2011

1- Adoption de mesures pour l'intégration des personnes handicapées telles que décrites dans le document Plan d'action en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal – Intégration des personnes handicapées;

2- Prolongation de la mise en oeuvre du Plan d'action en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal jusqu'au 30 novembre 2012.

CE10 1147 - 7 juillet 2010 - : Prendre acte du Bilan 2009 du Plan d'action triennal de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi 2008-2010.

CE09 0699 - 6 mai 2009 - Prendre acte du Bilan 2008 du Plan d'action triennal de la Ville de

Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi 2008-2010.

CE08 0682 - 23 avril 2008

- 1- Prendre acte du document intitulé «Bilan 2007 et Bilan sur les mesures provisoires d'embauche 2005-2007» déposé par le Service du capital humain;
- 2- Adoption du plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal 2008-2010.

CE04 0959 - 19 mai 2004 - : Adoption du plan d'action de la Ville en matière d'accès à l'égalité en emploi et des mesures provisoires comprenant la mesure de préférence et la mesure d'incitation visant l'embauche de membres des groupes visés par la loi.

DESCRIPTION

Faits saillants

Avec des effectifs constants, plusieurs indicateurs démontrent une hausse de la productivité des équipes du centre de dotation. En 2013, les équipes de dotation ont traité 2 501 demandes de services, soit 20 % de plus qu'en 2012. Le centre de dotation a reçu 256 456 candidatures, soit 37 % de plus qu'en 2012. Le centre de dotation a tenu 268 séances de tests en ligne pour évaluer 12 697 candidats, soit 4 897 de plus qu'en 2012. Le délai de traitement moyen pour les processus permanents et les processus de qualification s'est établi à 35 jours.

La Direction de la dotation et de la gestion de la main-d'oeuvre a poursuivi l'envoi de questionnaires, pour évaluer la satisfaction de sa clientèle, et 94 % des gestionnaires ont exprimé leur satisfaction quant au professionnalisme des intervenants du centre de dotation.

Le centre de dotation a poursuivi sa quête d'excellence durant toute l'année. Un important chantier d'optimisation a permis de mettre en place des nouveaux processus d'évaluation pour les cadres et les professionnels qui permettront de maximiser l'utilisation des ressources affectées à la dotation. L'équipe responsable de l'évaluation des compétences a perfectionné plusieurs outils d'évaluation et a déployé 17 nouveaux tests en ligne.

Les employés de la Direction de la dotation et de la gestion de la main-d'oeuvre ont participé à 49 événements dont des salons d'emploi et des activités de réseautage. Tout au long de l'année, les recruteurs ont animé des kiosques et des ateliers auprès de chercheurs d'emploi.

En 2013, la Ville de Montréal a embauché 30 % de membres de minorités ethniques et visibles. La proportion d'embauche de membres des cinq groupes visés par la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics a par ailleurs atteint 75 % en 2013. La Ville de Montréal a aussi embauché 14 personnes handicapées, soit plus du double qu'en 2012.

En ce qui a trait aux promotions, au total, les femmes ont obtenu 44 % des promotions et les membres de communautés d'origines diverses 18 %. Plus particulièrement, en 2013, les femmes se sont méritées plus de 50 % des promotions chez les cadres et chez les professionnels de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal a accueilli une huitième cohorte de stagiaire dans le cadre de son programme de parrainage professionnel. Depuis 2006, 355 stagiaires ont effectué un parcours rémunéré de 27 semaines à la Ville de Montréal et 78 % d'entre eux sont issus des communautés d'origines diverses.

JUSTIFICATION

Dans le respect de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec le volet social et l'action 36 du plan de développement durable de la Ville de Montréal qui contribue à la promotion de la valeur d'équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le reflet de la population active de la grande région métropolitaine au sein du personnel de la Ville, et ce, dans le respect des valeurs de compétence et d'impartialité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Dépôt sur le site Internet de la Ville sous l'onglet carrières et sur le site Intranet pour les employés.
- Diffusion à l'occasion des activités de communication de l'année 2014 visant à favoriser et à promouvoir la diversité en emploi.
- Un communiqué pour informer tous les employés.
- Une offre de présentation au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises et au Conseil jeunesse de Montréal.
- Diffusion auprès de chercheurs universitaires ou de stagiaires sur demande.
- Pour information, le Bilan 2013 sera acheminé à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Service des ressources humaines, avec son centre de dotation corporatif, maintient son engagement à rendre un service de qualité aux arrondissements et services corporatifs dans le respect des normes établies dans la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. Avec son offre de service, le Centre vise à doter la Ville de Montréal de processus de dotation intégrés, performants et accessibles à l'ensemble des postulants internes et externes. En 2014, le centre de dotation poursuivra son approche d'amélioration continue et prévoit notamment compléter son exercice d'actualisation des processus de dotation des postes de gestion, des postes de professionnels généraux et de cadres conseils en ressources humaines.

En tant que responsable corporatif de la diversité de la main-d'œuvre, le Service des ressources humaines s'assurera de favoriser la réalisation des quatre engagements du plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi soit :

1. Augmenter l'embauche et les promotions des membres des groupes visés ;
2. Assurer une intégration optimale des nouveaux employés ;
3. Développer les compétences des employés et soutenir l'évolution de la carrière ;
4. Communiquer le plan d'action en accès à l'égalité en emploi et sensibiliser aux avantages de la diversité en emploi.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane PATRY
Conseiller principal en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-02

Josée LAPOINTE
Directrice dotation et gestion de la main-d'œuvre

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Danny BOUDREAULT
Directeur par intérim

Tél : 514-872-4655

Approuvé le : 2014-05-06



Dossier # : 1141041004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1 ^{er} mars au 30 avril 2014

Il est recommandé :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} mars au 30 avril 2014.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-15 08:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1141041004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1 ^{er} mars au 30 avril 2014

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été convenu avec les membres du comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs. Seuls les contrats suivants font l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0456 - 26 mars 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 28 février 2014.

CE14 0260 - 19 février 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2014.

CE14 0141 - 29 janvier 2014 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 décembre

2013.

CE13 1856 - 18 décembre 2013 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2013.

CE13 1752 - 27 novembre 2013 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2013.

CE13 1635 - 16 octobre 2013 - De prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2013.

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1^{er} mars au 30 avril 2014** fait état de **59** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres approuvés par le comité exécutif et les fonctionnaires est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS
Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-09

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances



Dossier # : 1144390002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Il est recommandé de déposer le bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-14 08:08

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144390002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, le réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) publie un rapport dressant le bilan des activités réalisées dans son domaine.
Cette tâche s'inscrit dans le mandat de surveillance environnementale du réseau et la publication vise à informer la population sur l'état de la qualité de l'air dans l'agglomération montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0202 - 20 juin 2013 - Dépôt du bilan annuel 2012 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

DESCRIPTION

Ce rapport est produit annuellement par le Service de l'environnement et sert à faire connaître le travail effectué dans le cadre du programme de surveillance de la qualité de l'air. Nous réalisons la caractérisation du milieu, identifions les problématiques et corrigeons à la source ce qui peut l'être dans le but d'améliorer la qualité de l'air.

JUSTIFICATION

Les objectifs visés par la publication de ce rapport est de rendre public l'état de la qualité de l'air dans l'agglomération montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du réseau, RSQA , s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement et plus particulièrement en permettant la réalisation des objectifs suivants:

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera présenté lors d'une séance de travail de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BOULET
Chimiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-13

Annick LE FLOCH
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514-872-7540
Approuvé le : 2014-05-13



Dossier # : 1143624019

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897003 - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897003 - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-20 08:58

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624019

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897003 - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE145897003 reçu du comité exécutif le 30 avril 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 mai 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE145897003 reçu du comité exécutif le 30 avril 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier

visant à conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Colette FRASER
Greffière adjointe

Tél : 514-872-3140

Approuvé le : 2014-05-20